



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
AU 31 DECEMBRE 2012**

# **SOMMAIRE**

- I. Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel**
- II. Comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012**
- III. Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2012**
- IV. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**
- V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**
- VI. Rapport de gestion**
- VII. Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale**
- VIII. Résultats des cinq derniers exercices**

## **ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Je soussignée, Elisabeth Marro Vial, atteste, à ma connaissance, que les comptes au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels la société est confrontée.

La Seyne-sur-Mer

Le 4 mars 2014

Elisabeth Marro Vial  
Président Directeur Général

# GROUPE **VIAL**



Comptes Consolidés 2012

 **Sommaire**

- 03** Compte de résultat consolidé IFRS
- 04** Etat du résultat global consolidé
- 05** Bilan consolidé IFRS
- 07** Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS
- 08** Variation des capitaux propres
- 09** Notes relatives aux états financiers consolidés

## Compte de résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2012

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-12	31-déc-11
<b>Chiffre d'affaires</b>	5.1	<b>93 222</b>	<b>104 383</b>
Autres produits courants		542	0
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>93 764</b>	<b>104 383</b>
Achats consommés		(47 057)	(45 827)
Charges de personnel	6.2.1	(21 459)	(19 902)
Charges externes		(33 706)	(32 028)
Impôts et taxes		(2 907)	(2 923)
Dotations aux amortissements	5.1	(4 099)	(4 463)
Dotations aux provisions et pertes de valeurs nettes de reprises	5.1	(4 791)	(283)
Autres charges courantes		(943)	(215)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(21 199)</b>	<b>(1 259)</b>
Autres produits et charges opérationnels	6.2.2	(4 090)	(1 696)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5.1</b>	<b>(25 289)</b>	<b>(2 955)</b>
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement		0	0
Coût de l'endettement financier brut		(1 494)	(2 878)
Autres produits et charges financiers	6.2.3	(75)	36
Charge d'impôt	6.2.4	1 121	12 310
<b>Résultat net</b>		<b>(25 736)</b>	<b>6 513</b>
Interêts non contrôlants		(442)	120
<b>Part du groupe</b>		<b>(25 295)</b>	<b>6 394</b>
Nombre d'actions			
<b>Résultat net de base par action (en euros)</b>	6.2.5	<b>(2,26)</b>	<b>0,57</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	6.2.5	<b>(2,26)</b>	<b>0,57</b>

## Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2012

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-12	31-déc-11
<b>Résultat net</b>		<b>(25 736)</b>	<b>6 513</b>
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger avant IS		(93)	879
Impact IS de ces éléments		31	(293)
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>		<b>(62)</b>	<b>586</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>(25 799)</b>	<b>7 099</b>
<b>dont : Part du groupe dans le résultat global total</b>		<b>(25 357)</b>	<b>6 980</b>
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		(442)	120

## Bilan Consolidé IFRS au 31 décembre 2012

**ACTIF**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-12	31-déc-11
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	6.1.1	0	1 766
Autres immobilisations incorporelles	6.1.1	10 724	12 645
Immobilisations corporelles	6.1.2	11 328	12 704
Autres actifs non-courants	6.1.3	1 396	1 494
Impôts différés actifs	6.2.4	1 121	5 031
<b>Total actifs non courants</b>		<b>24 568</b>	<b>33 639</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	6.1.4	44 625	48 879
Clients et autres débiteurs	6.1.5	1 226	1 866
Autres actifs courants	6.1.5	14 084	9 450
Créance d'impôt	6.1.5	2 751	10 227
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.1.6	3 648	25 145
<b>Total actifs courants</b>		<b>66 334</b>	<b>95 567</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>90 902</b>	<b>129 206</b>



**PASSIF**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-12	31-déc-11
<b>Capitaux propres</b>			
Capital émis	6.1.7	11 208	11 208
Réserves consolidés		56 053	49 752
Titres en auto-contrôle	6.1.7	-16 865	-16 861
Résultat de l'exercice		-25 295	6 394
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>25 100</b>	<b>50 493</b>
Interêts non contrôlants		-416	25
<b>Total capitaux propres</b>		<b>24 684</b>	<b>50 518</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières à long terme	6.1.8	33 689	36 696
Impôts différés passifs	6.2.4	0	5 031
Provisions non courantes	6.1.10	7 187	5 527
Autres passifs non courants		0	0
<b>Total passifs non courants</b>		<b>40 876</b>	<b>47 253</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs		8 402	7 511
Concours bancaires courants		105	2 028
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6.1.8	3 208	4 296
Passif d'impôt courants		0	0
Provisions à court terme		0	0
Autres passifs courants	6.1.10	13 627	17 599
<b>Total passifs courants</b>		<b>25 342</b>	<b>31 435</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>90 902</b>	<b>129 206</b>

## Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS au 31 décembre 2012

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-12	31-déc-11
<b>Résultat net consolidé</b>	-25 736	6 513
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7 904	3 535
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	0
Plus et moins values de cession	290	0
Profits et pertes de dilution	0	69
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>-17 543</b>	<b>10 118</b>
Coût de l'endettement financier net	1 494	3 174
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-1 121	-12 310
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>	<b>-17 170</b>	<b>981</b>
Impôts versé	0	-1
Variation du besoin en fonds de roulement	4 916	4 521
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE ( D )</b>	<b>-12 253</b>	<b>5 501</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 740	-2 585
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	76
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	-513
Variation des prêts et avances consentis	44	-69
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ( E )</b>	<b>-1 685</b>	<b>-3 090</b>
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-4 095	-263
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-1 494	-740
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
<b>FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement ( F )</b>	<b>-5 589</b>	<b>-1 003</b>
Incidence des variations des cours des devises ( G )	-46	-10
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = ( D + E + F + G )</b>	<b>-19 573</b>	<b>1 397</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>	<b>23 117</b>	<b>21 722</b>
<b>TRESORERIE NETTE A LA CLÔTURE</b>	<b>3 542</b>	<b>23 117</b>
<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-12	31-déc-11
Actifs financiers à la juste valeur	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 648	25 145
Concours bancaires courants	-105	-2 028
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au 31 décembre</b>	<b>3 542</b>	<b>23 117</b>

## Variation des capitaux propres au 31 décembre 2012

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat global	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2011</b>	<b>70 756</b>	<b>1 542</b>	<b>(54 279)</b>	<b>(3 002)</b>	<b>15 017</b>	<b>(28)</b>	<b>14 989</b>
Opérations sur le capital	(61 322)		61 322				
Affectation du résultat N-1			(3 002)	3 002			
Résultat net 2011				6 394	<b>6 394</b>	119	<b>6 513</b>
Ecart de conversion			586		<b>586</b>		<b>586</b>
<b>Résultat global total de la période</b>			<b>586</b>	<b>6 394</b>	<b>6 979</b>	<b>119</b>	<b>7 099</b>
Modification de périmètre			66		<b>66</b>	(66)	<b>0</b>
Conversion de l'emprunt obligataire	1 774		43 519		<b>45 292</b>		<b>45 292</b>
Titres en auto-contrôle			(16 862)		<b>(16 862)</b>		<b>(16 862)</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>11 208</b>	<b>1 542</b>	<b>31 350</b>	<b>6 394</b>	<b>50 493</b>	<b>25</b>	<b>50 518</b>
Affectation du résultat N-1			6 394	(6 394)			
Résultat net 2012				(25 295)	<b>(25 295)</b>	(443)	<b>(25 737)</b>
Ecart de conversion			(93)		<b>(93)</b>	0	<b>(93)</b>
<b>Résultat global total de la période</b>			<b>(93)</b>	<b>(25 295)</b>	<b>(25 388)</b>	<b>(442)</b>	<b>(25 831)</b>
Modification de périmètre							
Conversion de l'emprunt obligataire							
Titres en auto-contrôle			(4)		<b>(4)</b>		<b>(4)</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>11 208</b>	<b>1 542</b>	<b>37 647</b>	<b>(25 295)</b>	<b>25 101</b>	<b>(417)</b>	<b>24 684</b>

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société Groupe Vial en date du 31 janvier 2014, qui en a aussi autorisé la publication. La date de l'Assemblée générale d'approbation des comptes a été fixée au 26 mars 2014.

Groupe Vial (865 Avenue de Bruxelles ZE Les Playes Jean Monnet Nord 83500 La Seyne Sur Mer) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 483 340 121 (RCS Toulon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Groupe Vial SA est cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0010340406) depuis décembre 2006.

Le Groupe VIAL a pour activité principale la vente de produits de menuiserie : bois, aluminium et PVC. Le Groupe est intégré grâce à un outil de production composé de 9 usines et à un réseau de 63 magasins ouverts au 31 décembre 2013.

## I - FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS

### Faits marquants

#### **1.1 Une activité fortement impactée par la crise sur l'année**

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2012, s'établit à 93.2 M€, en net repli de -10,69% par rapport à l'exercice 2011. L'activité à l'international enregistre un rebond de +2,97% avec un chiffre d'affaires total de 5.8 M€. Cet accroissement d'activité résulte essentiellement de l'activité en Bolivie avec une progression de son chiffre d'affaires de 39,15%, largement pénalisé par la forte dégradation maintenue des ventes en Espagne et au Portugal en net recul (-13,8%) en raison de la crise qui touche ces deux pays. Dans un contexte macroéconomique incertain, l'activité sur le marché français a été fortement affectée dès le second trimestre ; les ventes ressortent en repli de 11,51% sur l'exercice.

Au 31 décembre 2012, le réseau de distribution du Groupe Vial est constitué de 63 magasins se répartissant comme suit : France, 57 magasins – Bolivie, 6 magasins.

#### **1.2 Suivi du taux de marge**

Par ailleurs, avec un contexte économique particulièrement difficile, la marge brute est en repli de 6,58% par rapport à l'année dernière.

En décembre 2012, elle s'établit à 46.2 M€, représentant ainsi 49,52 % du chiffre d'affaires contre 56.10 % au 31 décembre 2011.

Cette contre-performance résulte de plusieurs facteurs :

- Des campagnes promotionnelles en France afin de redynamiser la fréquentation des magasins dans un contexte de crise important ;
- De nombreuses campagnes de liquidation en Espagne et au Portugal dans le cadre de la fermeture des 5 magasins ;
- Un mix-produit qui c'est traduit par des ventes orientées sur le négoce plus que sur les produits fabriqués dont la marge groupe est plus importante

### **1.3 Ouverture de magasins en Bolivie**

Au cours de l'exercice 2012, le nombre de magasins détenus en propre a été porté à six en Bolivie :

- Trois magasins ont été créés sur l'exercice 2012 dont deux sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 ;
- Un des magasins créés avait pour but le déménagement d'un magasin existant dans une zone commerciale plus dynamique, avec une surface de vente plus importante.

### **1.4 Avenant à la convention CIDN signé en date du 2 avril 2012**

En date du 2 avril 2012, la société Groupe VIAL a signé un avenant à la convention de prestations de services avec la société CIDN, afin de procéder à une nouvelle diminution de celle-ci en raison de l'internalisation de certaines charges au sein du Groupe.

Le montant de la redevance annuelle envers la société CIDN passe donc de 720 K€ à 200 K€ à compter du 1er avril 2012. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2012 chez Groupe Vial est de 330 K€.

### **1.5 Lancement d'un programme de restructuration pour améliorer la rentabilité opérationnelle du Groupe**

#### ***Un plan d'économies proposé par la direction du Groupe***

Les actions précédemment menées par le Conseil d'administration dans le cadre du plan de sauvegarde ont permis de stabiliser la situation d'endettement du Groupe VIAL, notamment grâce à l'étalement de sa dette bancaire et l'apport de 2 M€ par l'actionnaire principal.

Néanmoins, le contexte économique défavorable dans les secteurs du bâtiment, de la construction neuve et de la rénovation, étroitement liés aux activités du Groupe, nécessite la mise en place d'un plan d'actions immédiat visant à relancer les ventes et réduire les coûts de structure afin d'empêcher la poursuite de la dégradation du résultat opérationnel du Groupe, attendu en perte significative à fin 2012.

L'analyse des coûts de structure du Groupe (hors Bolivie) fait ressortir un besoin de réduction des coûts de structure et de fonctionnement de l'ordre de 10 M€ en année pleine.

***Rationalisation du réseau et des coûts de structure***

Le Groupe VIAL envisage de procéder à la réduction des coûts de structure notamment grâce à la fermeture de ses magasins sur la péninsule Ibérique et de certains magasins les moins rentables en France.

Comme annoncé dans son communiqué du 8 novembre 2012, le Groupe VIAL a pris la décision de fermer ses magasins en Espagne avant la fin d'année. Au Portugal, les fermetures sont envisagées en deux temps : en décembre 2012 pour le magasin de Faro et en mai 2013 pour celui de Lisbonne.

Concernant le marché français, les fermetures devraient concerner 6 magasins qui n'offrent plus de perspectives de développement rentable, ainsi que d'un magasin Vial Déco, l'activité qui ne fait plus partie de la stratégie commerciale du Groupe.

D'autres points de vente et filiales, ainsi que certaines fonctions administratives du siège, feront l'objet de compression d'effectifs afin d'optimiser la masse salariale du Groupe.

***Recentrage des activités du Groupe sur son cœur de métier***

En complément de son action de rationalisation du réseau, le Groupe recentre géographiquement son activité commerciale sur la France et la Bolivie, les marchés offrant le plus de potentiel de développement selon les analyses du management. Dans le respect de cette stratégie, la direction a également réorienté les activités du Groupe sur son cœur de métier par la suppression de l'activité Vial Déco et entend concentrer ses actions de développement commercial sur les magasins de menuiserie dont l'activité annuelle est inférieure à 1 M€. Ces mesures ciblées devraient contribuer à un accroissement du chiffre d'affaires estimé à 2.5 M€ en année pleine, soit une amélioration de la marge globale de l'ordre de 1 M€.

***Impact sur les comptes au 31 décembre 2012 de la restructuration du réseau français et des fonctions administratives***

Une provision d'un montant global de 2 M€ a été constatée sur les sociétés Groupe Vial et Vial Menuiseries.

***Perspectives 2013***

Cette restructuration est destinée à lutter contre les effets de la crise économique. Elle devrait permettre de maintenir une rentabilité nécessaire pour faire face aux échéances du Plan de Sauvegarde.

La réorganisation du management réalisée récemment devrait permettre de mener à bien cette restructuration.

La volonté du Groupe est de développer son activité par de nouveaux canaux, notamment les centrales d'achats, les grandes surfaces de bricolage (GSB), les négoce spécialisés, lui permettant ainsi de conquérir de nouvelles parts de marché. Pour ce faire, le Groupe compte s'appuyer sur son outil de production qui constitue un avantage majeur par rapport à la concurrence. L'optimisation des capacités de production et les économies réalisées dans le cadre de ce plan de restructuration, estimées à 10.2 M€, devraient permettre le retour à l'équilibre d'exploitation sur le courant de l'année 2014.

## **1.6 Plan de sauvegarde**

### ***Rappel de l'historique***

#### **Signature d'un protocole d'accord sur l'aménagement de l'endettement avec le pool bancaire**

En date du 14 décembre 2010, le Groupe VIAL a signé un protocole d'accord, assorti de conditions suspensives, sur la restructuration de sa dette senior avec le pool bancaire.

Cet accord prévoit un étalement de l'endettement bancaire sur 10 ans, avec 2 ans de franchise, et une partie in fine ; il permettrait d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38.7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28.5 M€ ;
- le solde, soit 10.2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

#### **Ouverture de la procédure de Sauvegarde pour les sociétés Groupe VIAL et VIAL Holding**

En date du 14 janvier 2011 le Conseil d'administration a décidé de procéder à la requête en ouverture d'une procédure de Sauvegarde limitée aux deux sociétés concernées par la négociation avec les créanciers bancaires et obligataires, Groupe VIAL et VIAL Holding, holdings non opérationnelles du Groupe.

Par jugement en date du 24 janvier 2011, le Tribunal de Commerce de Toulon a ouvert une procédure de sauvegarde restreinte à ces deux sociétés avec une période d'observation prolongée jusqu'en octobre 2011, afin de faciliter la renégociation de leur endettement et de confirmer les termes de l'accord intervenu le 14 décembre 2010 avec les banques du pool senior.

#### **Homologation du plan de sauvegarde pour les sociétés Groupe VIAL et VIAL Holding**

En date du 20 octobre 2011, le Tribunal de commerce de Toulon a adopté le plan de sauvegarde de la société Groupe VIAL et de la société VIAL Holding avec la stricte reprise des modalités prévues par le plan initial relativement à la dette senior et aux OCEANE (Cf 6.1.8 *Emprunts et dettes financières*). La liste des créances incluses dans le plan était provisoire à la date d'homologation du plan.

#### ***Situation au 31 décembre 2012 :***

#### **Audience du tribunal de Commerce de Toulon en date du 29 février 2012 : homologation définitive des créances dans le cadre du Plan de Sauvegarde**

En date du 29 février 2012, le Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de Toulon a notifié par Ordonnance le montant des créances ainsi que les suretés et privilèges admis au Passif de Groupe VIAL et VIAL Holding dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

Les Créanciers déclarés ont eu 10 jours pour interjeter appel. La liste des créances est désormais définitive.

Mise en œuvre du Plan de Sauvegarde : annulation du programme d'émission des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

En lieu et place de l'opération d'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) par offre au Public initialement prévue avant le 31 juillet 2012, l'actionnaire principal du Groupe VIAL a apporté en date du 31 juillet 2012, une somme de 2 M€ en compte courant bloqué et subordonné au remboursement de l'intégralité de la dette bancaire.

Dans le cadre de cet apport, une convention de blocage de compte courant d'associé a été signée en date du 31 juillet 2012, entre les deux sociétés, prévoyant notamment l'absence de rémunération jusqu'en 2019.

Dans le cadre d'une activité difficile sur le marché européen au second trimestre, cet apport en compte courant bloqué réaffirme la volonté de l'actionnaire principal de sécuriser le respect de ses engagements dans le cadre du Plan.

1ère échéance du Plan de Sauvegarde honorée en date du 1er août 2012 par le remboursement de 2,9 M€

Dans le respect du Plan de Sauvegarde, Groupe VIAL a procédé au paiement de la 1ère échéance du plan se traduisant par une réduction de son endettement de 2.9 M€. La prochaine échéance aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2013.

Respect du Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal de Commerce de Toulon

En date du 25 octobre 2012, le Tribunal de Commerce de Toulon a rendu une ordonnance confirmant le respect de l'apurement du passif ainsi que le paiement de la 1ère échéance de remboursement de la dette bancaire par le Groupe VIAL et VIAL Holding en date du 1<sup>er</sup> août 2012.

**1.7 Arrêt de l'activité Vial Déco décidée lors du Conseil d'Administration du 10 septembre 2012**

Après analyse des coûts de lancement de l'activité Vial Deco au cours du 1er semestre, le Conseil d'Administration du 10 septembre 2012 a décidé de mettre un terme au développement de l'activité autonome Vial Déco. Les produits d'aménagement intérieur et extérieur de cette activité seront réintégrés pour partie dans le catalogue de Vial Menuiseries.

**1.8 Gouvernance du Groupe**

**Démission d'un administrateur et du Président du Conseil d'administration Monsieur Philippe Vial**

En date du 20 juin 2012, Monsieur Armand VALISSANT a démissionné pour divergences de vue avec le Président Monsieur Philippe VIAL, concernant le fonctionnement du Conseil d'administration.

Le 25 juin 2012, Monsieur Philippe VIAL, Président du Conseil d'administration a également démissionné des fonctions d'administrateur et de Président, sans versement d'aucune indemnité.

**Nomination de nouveaux administrateurs à l'Assemblée générale du 6 août 2012**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 6 août 2012 à Toulon a décidé la nomination de la société CIDN, représentée par Mademoiselle Virgilia VIAL, et de Monsieur Armand VALISSANT en qualité d'administrateur.



***Nomination de Monsieur Armand Valissant comme nouveau Président du Conseil d'administration***

A l'issue de l'assemblée générale du 6 août, le Conseil d'Administration s'est réuni et a désigné Monsieur Armand VALISSANT en qualité de Président.

Agé de 69 ans, Monsieur Armand VALISSANT a rejoint le Groupe VIAL en 2002 après une carrière de plus de 20 ans à la Direction Générale et à la Direction Administrative et Financière de PME-PMI et de filiale de groupe, notamment dans le secteur de la Menuiserie Industrielle. Administrateur du groupe depuis 2006, Monsieur VALISSANT souhaite recentrer les activités du groupe sur son savoir-faire historique tout en développant la relation avec les professionnels du bâtiment, notamment par la mise en œuvre d'une charte adaptée. D'autre part l'accent portera également sur la mise en place d'actions de formation à destination du Réseau de magasins, tant sur le plan technique que sur le plan commercial.

***Nomination de Madame Elisabeth Marro Vial au poste de Président du Conseil d'Administration***

Elle succède à Monsieur Armand Valissant, Président du Conseil d'administration depuis le 6 août 2012 qui, dans le cadre des limites d'âge prévues dans les statuts pour les mandataires sociaux (70 ans), a présenté sa démission au Conseil d'administration. Monsieur Armand Valissant a conservé ses fonctions d'administrateur et a été nommé Président des filiales et sous-filiales du Groupe. Il continue également à intervenir comme prestataire de Vial Menuiseries au travers de sa société AR.VAL Conseil.

Monsieur Patrick Thinet, Directeur Général, arrivant au terme de la mission qui lui a été confiée, a présenté sa démission au Conseil d'administration en date du 30 novembre 2012.

Agée de 47 ans, Madame Elisabeth Marro Vial, administrateur du Groupe VIAL depuis le 16 décembre 2011 exerce également la fonction de responsable du service SAV au sein de la filiale VIAL PVC ALU. Madame Elisabeth Marro Vial a accompagné Monsieur Fabrice Vial dans la création et le développement des entreprises depuis leur origine. Sa nomination en qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2012 s'inscrit dans la continuité de la stratégie du Groupe VIAL, visant à recentrer les activités du Groupe autour de son cœur de métier de menuiserie discount et à mener à bien la restructuration de ses activités en Espagne et au Portugal.

La composition du Conseil d'administration ainsi que la rémunération en qualité de mandataires sociaux sont demeurées inchangées à cette date.

***1.9 Assurance Homme clé et garantie emprunteur******Le Tribunal de Commerce de Toulon condamne Cardif Assurance Vie à payer 5 M€ au Groupe VIAL au titre de l'assurance homme-clé***

En l'absence du règlement de la somme de 5 M€ à devoir par la compagnie d'assurance au Groupe VIAL au titre de l'assurance homme-clé suite au décès de l'ancien Président du Groupe le 12 août 2011, le Groupe VIAL a engagé une procédure à l'encontre de Cardif Assurance Vie.

En date du 12 octobre 2012, le Tribunal de Commerce Toulon a condamné la société Cardif Assurance Vie à payer au Groupe VIAL la somme de 5 M€, outre intérêts au taux légal à compter du 13 février 2012, le tout assorti de l'exécution provisoire.

En date du 19 octobre 2012, Cardif Assurance Vie a fait appel de ce jugement. Parallèlement le premier Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence également été saisi afin d'obtenir la suspension de l'exécution provisoire.

En date du 23 novembre 2012, le premier Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a rejeté la demande de la Cardif.

La société Cardif Assurance Vie a donc payé au Groupe VIAL la somme de 5 M€, outre intérêts au taux légal à compter du 13 février 2012, au titre de l'assurance homme-clé. La direction du Groupe VIAL envisage de consacrer ces fonds, d'une part, à la réorganisation de son activité commerciale en Espagne et au Portugal, et d'autre part, au recentrage de ses activités autour de son cœur de métier de menuiserie à prix fabricant.

A la date d'arrêté des comptes, un produit de 5 M€ a été constaté dans les comptes de la société Groupe Vial, cette somme a été payée début 2013 par la société Cardif Assurance.

Néanmoins la procédure au fonds devant la Cour d'Appel est toujours en cours.

### ***La procédure Garantie emprunteur toujours en cours***

Suite au décès de Monsieur Fabrice VIAL le 12 août 2011, la société a déposé en plus de la déclaration de sinistre concernant l'assurance homme clé, une déclaration de sinistre auprès de l'assureur Cardif pour bénéficier l'indemnité due au titre de la garantie emprunteur permettant ainsi de réduire la dette bancaire rééchelonnée dans le cadre du plan de sauvegarde.

Une assignation a été délivrée en ce sens le 25 septembre 2012. La procédure est toujours pendante devant le Tribunal de commerce de Toulon.

A la date d'arrêté des comptes, aucun produit n'a été constaté au titre de ce sinistre.

### **1.10 Contrôles et litiges fiscaux en cours**

#### ***Créance de Carry Back sur Groupe Vial***

Le Groupe dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issue des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe. La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009. L'administration fiscale a décidé de refuser le remboursement de cette créance en raison des contrôles fiscaux en cours sur le Groupe.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009, la société Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement ; le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance. La position du juge des référés a été confirmée par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 mai 2010. Groupe Vial, qui conteste la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû, a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010.

Par ailleurs en date du 5 octobre 2011, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de Groupe Vial, celui-ci est toujours en attente du remboursement de la créance d'impôts sur les sociétés liée au Carry Back.

Par prudence, la direction du Groupe Vial a estimé au 31 décembre 2012 que le montant de la créance de carry back recouvrable à court terme correspondait au tiers du montant global conformément aux décisions données sans conditions de garanties par la Cour Administrative et la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par conséquent, une provision d'un montant de 7.5 M€ a été constituée au 31 décembre 2012.

### ***Vial Menuiseries***

Une Requête introductive d'instance suite au contrôle fiscal de 2009 a été émise sur la société VIAL Menuiseries Début 2012, la société Groupe VIAL a introduit par l'intermédiaire de son conseil fiscal une requête auprès du Tribunal administratif de Montpellier afin :

- de désigner un expert chargé de contrôler, dans les locaux de la société requérante, l'authenticité des factures originales justifiant le droit à déduction, ainsi que d'examiner les pièces produites par la société requérante à l'appui de son argumentation ;
- d'annuler la décision implicite de rejet prise par la Direction de Contrôle Fiscal Sud-Pyrénées et de prononcer la décharge totale des rappels de TVA mis à la charge de la société requérante pour un montant total en droits et intérêts de retard de 2.5 M€, ainsi que de la pénalité pour opposition à contrôle fiscal de 2.4 M€.

Au 31 décembre 2012, la procédure demeure pendante devant le Tribunal de Montpellier. La provision d'un montant de 4.9 M€ constituée au 31 décembre 2009 dans les comptes de la société Vial Menuiseries a été maintenue dans son intégralité au 31 décembre 2012.

### ***UTM***

La filiale espagnole UTM a fait l'objet en date du 28 juin 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 à 2011.

Un Avis de Mise en Recouvrement a été reçu par la société sur l'exercice 2013 (Cf. 11 Evénements postérieurs à la clôture) et une provision d'un montant de 0.6 M€ a été constituée au 31 décembre 2012.

#### **1.11 Continuité d'exploitation**

Les difficultés rencontrées par le Groupe Vial en 2012 et 2013, les mesures de redressement mises en oeuvre ainsi que celles entreprises pour améliorer la situation financière du Groupe sont exposées dans les paragraphes « Faits Marquants » et « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux états financiers.

La direction du groupe a établi un plan prévisionnel pour la période novembre 2013 – décembre 2015. Cette situation a fait l'objet d'une analyse et d'une revue par un cabinet externe indépendant dans le cadre des négociations menées fin 2013 avec les créanciers fiscaux, sociaux et le pool bancaire. Les principales hypothèses concernent la croissance du chiffre d'affaires, le maintien de la marge, la maîtrise des coûts de structure, une amélioration du BFR dans sa composante stock ainsi que le remboursement progressif, en 2014 et 2015, du passif fiscal et social né en 2013 à hauteur de 6,5 millions d'euros. Il en résulte un retour à l'équilibre du résultat en 2014 et un bénéfice en 2015.

La direction du Groupe considère que les hypothèses conduisant aux états prévisionnels arrêtés comme réalistes, même si elle ne peut avoir de certitude sur leurs réalisations. Au delà des hypothèses d'activité, le groupe est dépendant du résultat de la procédure de redressement judiciaire en matière d'accord avec les principaux créanciers sociaux-fiscaux ainsi que bancaires sur les modalités de règlements des passifs existant à l'ouverture de la présente procédure.

A la date d'arrêtés des comptes, la continuité d'exploitation du Groupe qui doit conduire à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, repose sur :

- Un accord avec les banques pour modifier le plan de remboursement de la dette bancaire,
- Un accord avec les administrations pour reporter le remboursement de dettes fiscales et sociales, et compte tenu des demandes de paiement de l'administration fiscale relatives à des litiges fiscaux exposés dans le paragraphe 1.11.

Néanmoins, compte tenu des circonstances connues à ce jour et des perspectives financières, le management considère qu'il est approprié de préparer les états financiers en retenant le principe de continuité de l'exploitation. Le management a donc décidé ne pas prendre en compte dans les états financiers 2012 les impacts comptables qui résulteraient de la remise en question de la continuité d'exploitation, et ce, au travers de l'établissement d'un bilan en valeur liquidative.

## Evènements postérieurs

### **1.12 Compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 février 2013**

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 18 février 2013 à 14 heures à La Garde a adopté l'ensemble des résolutions proposées.

L'Assemblée générale des actionnaires a ainsi approuvé :

- La 1<sup>ère</sup> résolution sur la nomination de la société KPMG AUDIT ID au poste du Commissaire aux comptes suppléant ;
- La 2<sup>ème</sup> résolution portant sur la décision de relever l'âge limite des administrateurs, du Président et du Directeur général de 70 à 80 ans ;
- La 3<sup>ème</sup> résolution portant sur la modification des articles 18 et 20 des statuts consécutivement au relèvement de l'âge limite des administrateurs, du Président et du Directeur général.

### **1.13 Nomination de Monsieur Armand Vallissant en qualité de Directeur Général Délégué**

A l'issue de l'Assemblée Générale du 18 février 2013, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Armand VALISSANT en qualité de Directeur Général Délégué.

#### **1.14 Litige fiscal sur la filiale espagnole UTM**

En date du 3 avril 2013, la société UTM a reçu une notification de l'administration fiscale espagnole pour un montant de 0,6 M€ suite au contrôle fiscal en cours.

La société UTM dispose d'un montant de TVA non remboursée par l'administration de près de 1,2 M€. Malgré les demandes mensuelles faites par la société depuis le mois de mars 2011, celle-ci a accepté cette notification venant se compenser avec sa créance de TVA, le solde soit environ 0,6 M€ devant être remboursé à la société.

A ce jour l'intégralité des 0,6 M€ a été remboursée par l'administration à la société UTM.

#### **1.15 Offre de reprise des actifs du Groupe Creal**

En mars 2013 la société Vial Holding a déposé auprès du Tribunal de commerce de Nice une offre de reprise visant les actifs des sociétés du Groupe CREAL, en redressement judiciaire depuis le 17 octobre 2012.

Par décision du tribunal de Grasse en date du 12 avril 2013, l'offre de reprise de la société Vial Holding concernant les actifs des sociétés du Groupe Creal n'a pas été retenue.

#### **1.16 Reprise de la société espagnole Sistemas Paneles**

Le Groupe VIAL a acquis en date du 16 avril 2013 la société espagnole SISTEMAS PANELES, son fournisseur et fabricant des portes et des panneaux en aluminium moyen/haut de gamme pour un montant de 2 euros.

Cette reprise présente des synergies en termes de complémentarité d'offre et d'amélioration des marges du Groupe. A ce stade, un engagement de reprise par le Groupe VIAL a été signé et le groupe informera le marché de la poursuite des discussions.

#### **1.17 Renégociation de l'échéance d'août 2013 prévue par le plan de sauvegarde**

En raison d'un plan global de restructuration, accompagné d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, et d'un contexte économique incertain, le Groupe VIAL a entamé dès le mois d'avril 2013 des discussions avec ses partenaires bancaires en vue d'aménager sa dette.

L'objet des discussions avec HSBC, chef de file, consistait dans la modification de l'échéancier de remboursement de la dette bancaire, adopté dans le cadre du Plan de Sauvegarde en octobre 2011.

Après accord du pool bancaire, la prochaine échéance de remboursement (2,9 M€ au 1er août 2013) a ainsi été reportée au 31 janvier 2014. Ce report a été homologué par le tribunal.

#### **1.18 Désignation des Mandataires ad hoc afin d'étaler les dettes fiscales et sociales**

Afin de protéger la trésorerie du Groupe dans une période économique difficile pour les métiers du bâtiment, les sociétés filles Vial Menuiseries, Vial PVC ALU, Vial Portes et Plateforme des Menuiseries du Sud ont engagé une procédure CODECHEF visant à obtenir un étalement des dettes fiscales et sociales.

Le Groupe VIAL a ainsi demandé au Tribunal de Commerce d'accepter la nomination des administrateurs judiciaires, la société DE SAINT RAPT ET BERTHOLET et maître Xavier HUERTAS, en qualité de Mandataires ad hoc afin d'obtenir plus rapidement un accord avec les créanciers fiscaux et sociaux, ce dernier étant indispensable pour finaliser les négociations avec ses partenaires bancaires.

Compte tenu des procédures en cours, le Conseil d'administration du Groupe VIAL a décidé de reporter l'arrêté des comptes de l'exercice 2012 jusqu'au 26 mars 2014. Ce report a été demandé et obtenu pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

**1.19 Dépôt de déclarations de cessation des paiements en date du 30 janvier 2014 en vue de l'ouverture d'une procédure collective**

Les comptes ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation en considérant que des décisions favorables seraient rendues par le tribunal de commerce de Toulon en date des 3 et 6 février 2014 concernant l'ouverture d'une procédure collective de redressement judiciaire sur les entités Groupe Vial, Vial Holding, Vial Menuiseries, Plateforme des Menuiseries du Sud, Vial Portes et Vial Pvc-Alu.

## II - BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe VIAL ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de Groupe Vial SA.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Groupe Vial SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société Groupe Vial en date du 31 janvier 2014, qui en a aussi autorisé la publication. La date de l'Assemblée générale d'approbation des comptes a été fixée au 26 mars 2014.

### **2.1 Déclaration de conformité**

Les comptes consolidés du Groupe VIAL au 31 décembre 2012 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2011.

### **2.2 Présentation des états financiers**

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation Comptabilité n°2009-R.03 du 2 juillet 2009.

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2009-R-03 avec la mise en évidence d'un résultat opérationnel courant (ROC).

### **2.3 Bases d'évaluation**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées à la note 3 des présentes annexes.

#### **2.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses**

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ses estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée depuis l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ses estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles. Elles concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs notamment la valeur initiale des Goodwill constatés lors des regroupements d'entreprises (notes 3.4.1 et 3.4.4), les provisions (note 3.4.9), l'évaluation des engagements de retraite (note 3.4.10), et la recouvrabilité des impôts différés actifs (note 3.4.12).



### III - PRINCIPES COMPTABLES

#### 3.1 Cadre général

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, les comptes consolidés de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Bulletin Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

#### 3.2 Textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Groupe VIAL n'a pas constaté d'impact sur ses comptes suite à la mise en œuvre des différents amendements, normes et interprétations suivants :

- Amendement de IFRS 7 - Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers, publié le 7 octobre 2010 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Cet amendement renforce les exigences d'informations sur les transferts d'actifs financier.

Ce texte n'a pas de conséquence sur le résultat net et la position financière du groupe, ainsi que sur la présentation des comptes et de l'information financière, le groupe n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ce texte au 31 décembre 2012.

Groupe Vial a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date :

- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012)
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013)

Groupe Vial n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

• **Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2012 et non appliqués par anticipation**

Le Groupe VIAL n'a pas opté pour une application anticipée des textes présentés ci-dessous, dont certains sont toujours en cours d'adoption au niveau de l'Union européenne :

- Amendements à IAS 19 visant principalement à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode du corridor) ;
- Amendements à IAS 1 relatif à la présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » : Transferts d'actifs financiers ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- IFRS 9, « Instruments financiers » : classification et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- IFRS 10, « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11, « Accords conjoints » ;
- IFRS 12, « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » ;
- IFRS 13, « Evaluation de la juste valeur » ;
- Amendement à IAS 27, « Etats financiers individuels » ;
- Amendement à IAS 28, « Participation dans des entreprises associées et dans des co-entreprises ».

S'agissant de la norme IFRS 11, elle prévoit que les participations détenues conjointement soient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et supprime l'option de les consolider selon la méthode de l'intégration proportionnelle, telle que prévue jusqu'à présent par la norme IAS 31. Le Groupe ne possédait aucune participation détenue conjointement l'application de cette norme n'aura pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

S'agissant des autres normes et particulièrement de la norme IFRS 10, qui est susceptible d'entraîner une modification du périmètre de consolidation, il est actuellement trop tôt pour déterminer de façon précise l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les comptes consolidés du Groupe.

### **3.3 Méthodes de consolidation**

#### **3.3.1. Critères de consolidation**

L'ensemble des entreprises contrôlées ou sur lesquelles est exercée une influence notable est consolidé.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les sociétés dont le Groupe Vial détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale ;
- les participations dans les entreprises associées sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;

- les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation.

### **3.3.2. Date de clôture des comptes**

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes clôturés au 31 décembre 2012.

### **3.3.3. Méthodes de conversion**

#### Etats financiers des sociétés étrangères

Hormis les sociétés roumaines et la société bolivienne, toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont situées dans la zone euro et leur monnaie de fonctionnement est l'euro. En conséquence, le Groupe constate sur les comptes des sociétés roumaines et bolivienne, un écart lié à la conversion en euro d'états financiers de sociétés étrangères tenus dans une devise autre que l'euro inscrit au bilan du Groupe.

#### Comptabilisation des opérations en devises étrangères

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés en résultat d'exploitation courant.

#### Conversion d'une activité à l'étranger

Conformément à la norme IAS 21§39 et §44, les résultats et la situation financière d'une activité à l'étranger sont convertis dans une monnaie de présentation de sorte que l'activité à l'étranger puisse être intégrée dans les états financiers consolidés, en utilisant les les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

#### Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Par ailleurs en application de la norme IAS 21§ 45, tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

### **3.4 Principales méthodes comptables**

#### **3.4.1. Goodwill**

Le Goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, moins le montant net comptabilisé (en général à la juste valeur) au titre des actifs identifiables et des passifs repris. Les Goodwill sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Goodwill ». Les Badwill sont portés immédiatement en résultat.

La valorisation du Goodwill ne devient définitive qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition.

Les Goodwill ne sont pas amortis, mais leur valeur est vérifiée au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

#### **3.4.2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles intègrent des droits de coupe détenus par la société bolivienne ; ces droits sont acquis par cette entité pour des durées de 5 à 15 ans reconductibles. Sur la base d'une hypothèse de renouvellement de ces concessions, ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 15 ans jusqu'au 30 juin 2010 puis 10 ans depuis.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels, sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité, généralement, comprise entre 1 et 5 ans. Les durées d'utilité probables sont revues à chaque clôture.

La société n'a pas développé d'activité particulière en matière de recherche et développement.

#### **3.4.3. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (incluant le prix d'achat, les frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'actif), diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs

Lors de regroupements d'entreprises, les immobilisations corporelles acquises sont le cas échéant réévaluées à la juste valeur..

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en retenant les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, appliquées de façon homogène au sein du Groupe :

- Constructions et aménagements : 10 à 15 ans ;
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

Les contrats de location sont qualifiés de location financement au sens de la norme IAS 17 « Contrats de location » lorsqu'ils transfèrent au locataire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué (exemple : option d'achat à un prix préférentiel,...). Dans ce cas, l'actif faisant l'objet du contrat est immobilisé et amorti selon la méthode décrite ci-dessus, et la dette correspondante est comptabilisée en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre le remboursement de l'emprunt et les frais financiers.

#### **3.4.4. Dépréciation des actifs immobilisés**

Pour les actifs incorporels non amortis et les Goodwill, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités de Groupe Vial. Leur ventilation des UGT est ainsi basée sur les secteurs opérationnels du Groupe et est conforme aux préconisations de la norme IFRS 8.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité qui correspond aux cash-flows prévisionnels actualisés sur trois ans après prise en compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les Goodwill, puis sur la valeur des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie dans la limite de leur valeur recouvrable. Les dépréciations constatées sur les actifs immobilisés viennent minorer la base amortissable.

Le taux d'actualisation est égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans,
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité ( $\beta$ ) propre à l'entité,
- majoré d'une décote de taille des micro-capitalisations et d'une prime d'illiquidité qui se justifie par le besoin identifié par le management du Groupe d'augmenter ses sources de financement externe.

### 3.4.5. Actifs et passifs financiers

Le Groupe applique la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Les actifs et passifs financiers comprennent principalement, dans le cas du Groupe :

- les autres actifs non courants (prêts, dépôts et cautionnements versés)
- les clients et autres débiteurs
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs)
- les autres actifs financiers.

#### Prêts et créances financières (dépôts et cautionnements versés)

Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (IAS 39.43) et ultérieurement évaluées au coût amorti (IAS 39.46(a)) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée au taux d'origine des flux financiers futurs (IAS 39.63) est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

#### Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur (IAS 39.43) et ultérieurement évaluées au coût amorti (IAS 39.46(a)) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée au taux d'origine des flux financiers futurs (IAS 39.63) est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable.

Dans le cas du Groupe VIAL, cette valeur est généralement égale à la valeur nominale de la créance, en l'absence de décalage significatif entre la date de comptabilisation de la créance et la date de règlement (effet de l'actualisation négligeable).

Le cas échéant, les créances peuvent être minorées d'une provision pour dépréciation de deux manières :

- Provision au cas par cas en fonction d'un risque de non recouvrement,
- Provision statistique.

#### Emprunts et dettes financières

Les dettes financières (courantes et non courantes) sont initialement comptabilisées à leurs justes valeurs diminuées des coûts de transaction. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; elles tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

### **3.4.6. Stocks**

Les stocks sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition, augmenté des frais d'approvisionnement. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré – premier sorti (FIFO).

Pour des raisons pratiques, c'est le dernier prix d'achat connu qui est retenu, sauf écart significatif.

Des provisions pour dépréciation des stocks sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, nette des frais de commercialisation.

### **3.4.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

### **3.4.8. Actions propres**

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées. Les plus et moins values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

### **3.4.9. Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans les cas où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe (cf. note 8 des présentes annexes).

Les provisions à échéance supérieure à un an sont actualisées, dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

### 3.4.10. Engagements de retraite et prestations assimilées

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de la période ;
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les seuls régimes à prestations définies recensés concernent les engagements de départ en retraite (indemnités de fin de carrière) supportés en France au titre des diverses conventions collectives applicables au sein du Groupe :

- Convention n°1947, Bois d'œuvre et produits dérivés ;
- Convention N°2630 et N° 650, Métallurgie Bouches du Rhône ;
- Convention N°398-533-652, Négoce de matériaux de menuiseries de construction ;
- Convention n°83, Charpentes et constructions industrialisées, portes planes.
- Convention n°2098, Prestation de services.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (table de mortalité, probabilité de maintien dans le Groupe) ainsi que financières (taux d'actualisation, évolution prévisible des rémunérations).

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans la provision, sans application de la règle du corridor ; Les écarts actuariels sont ainsi comptabilisés immédiatement en résultat.

### 3.4.11. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

Dans le Groupe, ce transfert intervient de façon générale à la livraison, qui correspond à la date de retrait des articles en magasin par les clients.



### 3.4.12. Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt, conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux votés ou quasi-votés à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur récupération est probable.

Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe tient compte notamment des prévisions de résultats fiscaux futurs des entités fiscales sur un horizon généralement de trois ans, des éléments passés non récurrents et des stratégies fiscales spécifiques à chaque pays. Notamment il est tenu compte des limitations fiscales d'imputation des déficits fiscaux antérieurs en France sur le résultat fiscal de l'exercice, à savoir 1 M€ +50% au delà. La détermination du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige l'exercice du jugement de la Direction. Cette évaluation est réalisée à partir d'une revue de la performance opérationnelle passée, présente et à venir, associée au budget et plan à trois ans.

### 3.4.13. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée en fonction des secteurs opérationnels suivants :

- Coupe : ce secteur regroupe l'activité d'exploitation forestière de la société Bolivienne.
- Centrale d'achat : le Groupe dispose d'une centrale d'achat, la société Plateforme des Menuiseries du Sud (PMS), qui assure la logistique entre les usines et les magasins.
- Distribution / Fabrication :
  - la fabrication est réalisée dans 9 usines portées par 6 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (Vial Portes, Vial Pvc Alu, UTM, Vitrarom, Bonabri, Amazonic). Les produits fabriqués par ces sociétés contribuent pour plus des deux tiers au chiffre d'affaires du Groupe et sont distribués au travers de son réseau de magasins.
  - la distribution est assurée par les sociétés Vial Menuiseries et Amazonic : le nombre de points de vente en exploitation a été augmenté de 2 en Bolivie, diminué 7 en France, de 4 en Espagne et de 1 au Portugal soit un total de 63 magasins en activité.
- Holding / Corporate : les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles sont regroupées dans ce secteur.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs.

*Modalités de détermination des prix de transfert entre les différents secteurs du Groupe :*

Dans la mesure du possible, les marges brutes sont réparties de façon équivalente entre la fabrication et la distribution. La centrale d'achats bénéficie d'une marge simplement suffisante à la couverture de ses frais de structure. La détermination des marges s'effectue « à l'envers », c'est-à-dire en partant du prix de vente consommateur acceptable pour un positionnement marché, et des achats matières ou marchandises réalisés en conséquence (cf. note 9.1, description de la politique d'achats de matières premières du Groupe).

La politique de cession interne au sein du groupe conduit à facturer aux entités de distribution des produits livrés à leur prix de vente client minoré de la marge distribution.

Les tableaux sur l'information sectorielle sont présentés à la note 5 des présentes annexes.

**3.4.14. Modalités de calcul du résultat par action**

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé (part du groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaire en circulation, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives après neutralisation le cas échéant des actions d'autocontrôle.

**3.4.15. Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net). La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les découverts bancaires remboursables à vue.

## IV - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 4.1 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2012

#### 4.1.1. Périmètre de consolidation du Groupe Vial

Société	Forme juridique	Activité	Pays	31-déc-12			31-déc-11		
				Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>GROUPE VIAL</b>	<b>SA</b>	<b>Société mère</b>	<b>France</b>	-	-	-	-	-	-
VIAL HOLDING	SAS	Holding	France	100%	100%	IG	100%	100%	IG
VIAL MENUISERIES	SAS	Magasins	France	100%	100%	IG	100%	100%	IG
VIAL PVC ALU	SAS	Fabrication PVC et ALU	France	100%	100%	IG	100%	100%	IG
VIAL PORTES	SAS	Fabrication bois	France	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD	SAS	Centrale d'achat	France	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CENTRALE DE DISTRIBUTION	SAS	sans activité	France	100%	100%	IG	100%	100%	IG
ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA	S.L.	Usine	Espagne	80%	80%	IG	80%	80%	IG
AMAZONIC	S.L.	Usine	Bolivie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
VITRAROM	S.L.R	Fabrication	Roumanie	99,94%	99,94%	IG	99,94%	99,94%	IG
VIAL CARPINTERIAS	S.L.	Magasins	Espagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LAIV	S.L.	Magasins	Portugal	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BONABRI	SAS	Usine	France	95,99%	95,99%	IG	84%	84%	IG
VIAL FORMATION	SARL	sans activité	France	100,00%	100,00%	IG			
MANUFACTURAS ALICANTINAS DEL SURESTE	S.L.	Usine	Espagne	100,00%	100,00%	IG			

Légende : IG : intégration globale

### 4.2 Variation du périmètre

#### 4.2.1. Augmentation de capital de la société Amazonic Mad S.L.

Fin décembre 2012, la société Amazonic Mad S.L. a réalisé une augmentation de capital par incorporation de créances, réservée exclusivement à la société Vial Holding SAS pour un montant de 3 133 000 \$.

#### 4.2.2. Changement de dénomination de la société Vial Verre en Centrale de distribution

En raison du contexte économique actuel et à la baisse des prix du verre, le projet de création d'une usine de fabrication de verre a été suspendu et il a été envisagé de dissoudre la société Vial Verre créée à cet effet. Cela étant et afin de permettre au Groupe Vial de diversifier son activité en approchant une nouvelle clientèle,

notamment de professionnels « hors Groupe » il a été décidé d'utiliser cette structure devenue une coquille vide afin d'atteindre cet objectif. D'où la modification de l'objet à cette fin et le changement de dénomination sociale réalisée le 15 octobre 2012.

#### **4.2.3. Création de la société de droit français Vial Formation SARL**

Le Groupe Vial a décidé de créer sur le mois de décembre 2012, la société Vial Formation SARL dont le but sera de former aux différents métiers du Groupe l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

#### **4.2.4. Création de la société de droit espagnol Manufacturas Alicantinas del Sureste S.L.**

Le Groupe Vial a décidé de créer sur le mois de décembre 2012, la société Manufacturas Alicantinas del Sureste dans le but dans un premier temps de restructurer l'activité industrielle en Espagne.

## V - INFORMATION SECTORIELLE

5.1 Résultats sectoriels (3.5.13. Information sectorielle)

## Ventilation sectorielle des principaux éléments de résultat

Résultats sectoriels au 31 décembre 2012	Coupe	Centrale d'achat	Distribution & Fabrication	Holding / Corporate	Eliminations inter- secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	3 961	16 834	131 763	6 297	-	158 855
Chiffre d'affaires inter secteurs	(1 388)	(16 823)	(41 223)	(6 200)	65 633	0
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>2 574</b>	<b>11</b>	<b>90 540</b>	<b>97</b>		<b>93 222</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(3 177)</b>	<b>(1 313)</b>	<b>(18 174)</b>	<b>(2 625)</b>	<b>0</b>	<b>(25 289)</b>

Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés MEE

0

**Charges sans contrepartie en trésorerie :**

Dotations aux amortissements des actifs incorporels	(1 795)		(12)	(104)		(1 910)
Dotations aux amortissements des actifs corporels	(286)	(45)	(1 628)	(216)		(2 176)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat Goodwill			(1 766)			(1 766)
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat			338			338
Dotations aux provisions nettes de reprises		(323)	(4 159)	(309)		(4 791)

Le résultat opérationnel du secteur « coupe » tient compte de l'élimination du chiffre d'affaires intragroupe pour un montant de 1,388 M€ et de l'amortissement de l'immobilisation incorporelle relative aux droits de coupe pour un montant de 1,766 M€.

Résultats sectoriels au 31 décembre 2011	Coupe	Centrale d'achat	Distribution & Fabrication	Holding / Corporate	Eliminations inter- secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	2 829	14 986	103 844	6 905	(24 181)	104 383
Chiffre d'affaires inter secteurs	(980)	(14 961)	(1 421)	(6 820)	24 181	0
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>3 809</b>	<b>29 947</b>	<b>105 265</b>	<b>13 725</b>	<b>0</b>	<b>152 746</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>423</b>	<b>(1 499)</b>	<b>13 733</b>	<b>(1 631)</b>	<b>(13 980)</b>	<b>(2 955)</b>

Quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés MEE

0

**Charges sans contrepartie en trésorerie :**

Dotations aux amortissements des actifs incorporels	(1 667)		(6)	(47)		(1 720)
Dotations aux amortissements des actifs corporels	(217)	(59)	(2 232)	(222)		(2 729)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat Goodwill			(81)			(81)
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en résultat			851	2		853
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes de reprises	0	(123)	(330)	178		(275)

**5.2 Actifs et passifs sectoriels**

Ventilation sectorielle des principaux postes du bilan

<b>Actifs sectoriels au 31 décembre 2012</b>	<b>Coupe</b>	<b>Centrale achat</b>	<b>Distribution + Fabrication</b>	<b>Holding</b>	<b>Eliminations inter- secteurs</b>	<b>Total Groupe</b>
Goodwill			0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	10 549	50	124		0	10 723
Immobilisations corporelles	2 608	87	7 670	964	0	11 328
Autres actifs non-courants	0	2	1 287	106	0	1 396
Stocks et en-cours	4 563	6 450	33 611	0	0	44 625
Clients et comptes rattachés	264	33	907	22	0	1 226
Autres actifs courants	958	2 742	4 821	8 314	0	16 835
<b>Total des actifs sectoriels (en valeur nette)</b>	<b>18 942</b>	<b>9 364</b>	<b>48 420</b>	<b>9 406</b>	<b>0</b>	<b>86 133</b>
Actifs non affectés						4 769
<b>Total Actif Consolidé</b>						<b>90 902</b>

<b>Passifs Sectoriels au 31 décembre 2012</b>	<b>Coupe</b>	<b>Centrale achat</b>	<b>Distribution + Fabrication</b>	<b>Holding</b>	<b>Eliminations inter- secteurs</b>	<b>Total Groupe</b>
Provisions non courantes	0	4	6 676	507	0	7 187
Fournisseurs et comptes rattachés	68	2 212	4 634	1 488	0	8 402
Autres passifs courants	1 379	500	8 853	2 895	0	13 627
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>1 447</b>	<b>2 715</b>	<b>20 163</b>	<b>4 890</b>	<b>0</b>	<b>29 215</b>
Passifs non affectés						61 687
<b>Total Passif consolidé</b>						<b>90 902</b>

<b>Actifs Sectoriels au 31 décembre 2011</b>	<b>Coupe</b>	<b>Centrale achat</b>	<b>Distribution + Fabrication</b>	<b>Holding</b>	<b>Eliminations inter-secteurs</b>	<b>Total Groupe</b>
Goodwill			1 766	0	0	<b>1 766</b>
Autres immobilisations incorporelles	12 558	50	37		0	<b>12 645</b>
Immobilisations corporelles	2 668	114	8 641	1 281	0	<b>12 704</b>
Autres actifs non-courants	0	1	1 377	31 085	-30 969	<b>1 494</b>
Stocks et en-cours	3 986	5 138	39 756	0	-1	<b>48 879</b>
Clients et comptes rattachés	572	4 449	1 835	117	-5 107	<b>1 866</b>
Autres actifs courants	807	4 221	15 359	76 380	-77 089	<b>19 677</b>
<b>Total des actifs sectoriels (en valeur nette)</b>	<b>20 590</b>	<b>13 973</b>	<b>68 769</b>	<b>108 863</b>	<b>-113 166</b>	<b>99 030</b>
Actifs non affectés						<b>30 176</b>
<b>Total Actif Consolidé</b>						<b>129 206</b>

<b>Passifs Sectoriels au 31 décembre 2011</b>	<b>Coupe</b>	<b>Centrale achat</b>	<b>Distribution + Fabrication</b>	<b>Holding</b>	<b>Eliminations inter-secteurs</b>	<b>Total Groupe</b>
Provisions pour risques et charges		77	5 252	198	0	<b>5 527</b>
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	365	2 119	8 955	1 178	-5 106	<b>7 511</b>
Autres passifs courants	7 916	12 052	67 303	7 128	-76 799	<b>17 599</b>
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>8 280</b>	<b>14 247</b>	<b>81 510</b>	<b>8 504</b>	<b>-81 904</b>	<b>30 637</b>
Passifs non affectés						<b>98 569</b>
<b>Total Passif consolidé</b>						<b>129 206</b>

Il convient de préciser que le secteur « Distribution et fabrication » correspond à un regroupement de secteurs opérationnels (IFRS 8.22 (a)).

## VI– NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

6.1 Détail des postes du bilan

## 6.1.1 Immobilisation incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur Comptable Brute</b>			
<i>Au 31 décembre 2011</i>	29 272	20 268	49 540
Acquisitions		203	203
Sorties		-7	-7
Correction d'erreur			0
Reclassements			0
Effet des variations de change		-383	-383
<b><i>Au 31 décembre 2012</i></b>	<b>29 272</b>	<b>20 081</b>	<b>49 353</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>			
<i>Au 31 décembre 2011</i>	-27 507	-7 624	-35 130
Dotations aux amortissements		-1 910	-1 910
Pertes de valeur en résultat	-1 766		-1 766
Reprises de pertes de valeur en résultat			0
Sorties			0
Pertes de valeur en réserves			0
Effet des variations de change		176	176
<b><i>Au 31 décembre 2012</i></b>	<b>-29 272</b>	<b>-9 358</b>	<b>-38 630</b>
<b>Valeur comptable nette</b>			
<i>Au 31 décembre 2011</i>	1 765	12 645	14 410
<b><i>Au 31 décembre 2012</i></b>	<b>0</b>	<b>10 724</b>	<b>10 723</b>

- **Test de dépréciation**

Les tests de dépréciation des Goodwill ont été réalisés selon la méthode des Discounted Cash Flow (DCF) sur un horizon 5 ans, le taux de croissance utilisé est de 3%.

- **Société roumaine, VITRAROM**

Suite au test de dépréciation réalisé sur l'écart d'acquisition résiduel de la société Vitrarom pour un montant de 1,8 M€, celui-ci a été intégralement déprécié au 31 décembre 2012.



- **Société bolivienne, AMAZONIC**

*Historique*

En août 2008, Vial Holding a acquis les titres de sa filiale bolivienne Amazonic pour un montant total de 16 500 K€.

L'analyse des conditions contractuelles du contrat d'acquisition a mis en évidence que la date à laquelle le contrôle de cette société bolivienne fut transféré à Vial Holding était le 1er juillet 2008.

L'affectation de l'écart d'acquisition de la société bolivienne a été réalisée sur le premier semestre 2009 ; elle a conduit à identifier des actifs incorporels composés de droits de coupe et de droits d'exploitation forestière qui représentent l'intégralité de cet écart d'acquisition. En effet, ces actifs sont identifiables (ils résultent de droits contractuels), contrôlés par la société bolivienne et porteurs d'avantages économiques futurs. Ces droits ont fait l'objet d'un amortissement sur une durée initiale d'exploitation moyenne de 15 ans (jusqu'au 30 juin 2010).

Par souci de prudence, la durée d'amortissement a été portée de façon prospective sur 10 ans et ce à compter du 1er juillet 2010.

Nous avons procédé à un nouveau test de dépréciation en date du 31 décembre 2012 ; l'impairment test et les tests de sensibilité effectués sur la juste valeur du droit de coupe à cette date ne remettent pas en cause la juste valeur du droit de coupe au 31 décembre 2012.

## 6.1.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres	Immobilisations en Cours	Total
<b>Valeur Comptable Brute</b>						
<i>Au 31 décembre 2011</i>	333	10 828	14 124	6 017	704	32 005
Acquisitions	6	211	555	292	648	1 712
Sorties	0	-370	-99	-170	0	-639
Variations de périmètre						0
Ecart de conversion	-7	-69	-38	-12	0	-125
Autres	0	512	-35	35	-680	-169
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>331</b>	<b>11 112</b>	<b>14 507</b>	<b>6 162</b>	<b>672</b>	<b>32 785</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>						
<i>Au 31 décembre 2011</i>	0	3 920	11 361	4 020	0	19 301
Dotations	0	729	851	596	0	2 176
Pertes de valeur en résultat			303	39		342
Reprises de pertes de valeur en résultat						0
Sorties	0	-202	-66	-71	0	-338
Variations de périmètre						0
Ecart de conversion	0	-2	-16	-5	0	-23
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>0</b>	<b>4 444</b>	<b>12 433</b>	<b>4 578</b>	<b>0</b>	<b>21 456</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
<b>Valeur comptable nette au 31-12-2011</b>	<b>333</b>	<b>6 908</b>	<b>2 762</b>	<b>1 997</b>	<b>704</b>	<b>12 704</b>
<b>Valeur comptable nette au 31-12-2012</b>	<b>331</b>	<b>6 668</b>	<b>2 074</b>	<b>1 584</b>	<b>672</b>	<b>11 328</b>

Les données précédentes incluent les montants suivants relatifs aux biens utilisés dans le cadre de contrats de location financement :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-12	31-déc-11
Terrains		
Constructions	824	879
Matériel et outillage	0	0
Autres	0	0
<b>Total des biens pris en location financement en valeurs nettes</b>	<b>824</b>	<b>879</b>

**6.1.3 Autres actifs non courants**

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-12		31-déc-11
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Prêts	5	0	5
Autres immobilisations financières	1 441	51	1 390
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>1 446</b>	<b>51</b>	<b>1 396</b>

Le poste « Autres immobilisations financières » est composé des dépôts et cautionnements versés sur les locations des magasins.

**6.1.4 Stocks**

Le stock s'élève à 44 625 K€ au 31 décembre 2012. La composition de ce stock est détaillée dans le tableau suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Matières premières	Encours de fabrication	Produits finis	Marchandises	TOTAL
<b>Stocks en valeur brute au 31-déc-2012</b>	<b>15 157</b>	<b>520</b>	<b>1 367</b>	<b>33 772</b>	<b>50 815</b>
<b>Réductions de valeur à l'ouverture</b>	<b>-105</b>	<b>-128</b>	<b>0</b>	<b>-3 057</b>	<b>-3 290</b>
Dotations	-2	0	0	-3 056	-3 058
Reprises	39	119	0	0	158
Variations de périmètre					0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0		0
<b>Réductions de valeur à la clôture</b>	<b>-68</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>	<b>-6 114</b>	<b>-6 190</b>
<b>Stocks en valeur nette au 31-déc-2012</b>	<b>15 089</b>	<b>511</b>	<b>1 367</b>	<b>27 658</b>	<b>44 625</b>

Une provision est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

Cette dernière est obtenue à la suite de la prise en compte d'une dépréciation de stocks endommagés, devenus complètement ou partiellement obsolètes, non utilisés ou avec des prix de vente en baisse.

Cette provision pour dépréciation des stocks est calculée élément par élément.

## 6.1.5 Clients et comptes rattachés, autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-12		31-déc-11
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 806</b>	<b>579</b>	<b>1 227</b>
<b>Autres actifs courants</b>			
Avances et acomptes sur commandes	3 687	0	3 687
Charges constatées d'avance	1 060	0	1 060
Autres créances	19 785	7 698	12 087
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>24 533</b>	<b>7 698</b>	<b>16 835</b>

Clients et comptes rattachés

Sur l'exercice 2012, la provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 579 K€. Ces provisions sont dotées après analyse des dossiers au cas par cas, notamment en fonction de l'antériorité de la créance.

Le total des créances échues à plus de 6 mois et non provisionnées est non significatif.

Autres créances :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-12		
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Acomptes versé sur impôt société et autres impôts		0	0
Créance de Carry Back	10 227	-7 476	2 751
Avances et acomptes			
TVA		0	0
Créances sur titres non consolidés		0	0
Autres créances diverses (dont avances personnels)	3 647	-222	3 425
<b>Total des autres créances</b>	<b>13 874</b>	<b>-7 698</b>	<b>6 176</b>

Les autres créances correspondent pour l'essentiel aux créances sur l'Etat et aux avances fournisseurs, dont 10 227 K€ au titre de la demande de report en arrière des déficits fiscaux déposée auprès de l'administration fiscale le 15 avril 2009.

Cette créance a été provisionnée à hauteur de 7 476 K€ au 31 décembre 2012 (Cf. Faits marquants 1.11).

### 6.1.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est intégralement composé de disponibilités et d'équivalents de trésorerie :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Disponibilités	3 648	25 145
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 648</b>	<b>25 145</b>

Au 31 décembre 2012, une partie de la trésorerie est placée sur des comptes bancaires rémunérés dont les intérêts courus sont comptabilisés en produits financiers à la clôture.

### 6.1.7 Capitaux propres

#### Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital du Groupe Vial s'élève à 11 208 015 euros divisé en 11 208 015 actions de 1 euro chacune.

Le capital est entièrement libéré. Les actions sont de deux catégories :

- à droit de vote simple,
- à droit de vote double.

Au 31 décembre 2012, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans l'état de variation des capitaux propres : il n'existe pas de plan de stock-options ou d'attribution d'actions gratuites au sein du Groupe Vial. Il convient de noter qu'il existe un contrat de liquidité.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes « variation des capitaux propres ».

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

La société n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital. Le Tribunal de commerce de TOULON ayant arrêté le plan de sauvegarde tel que proposé par le Groupe, il convient de constater la conversion effective des obligations en actions sur la base d'une action pour une obligation et l'augmentation de capital qui en découle, conformément aux dispositions de l'article L.225-149 alinéa 3 du code de commerce.

#### Ecart de conversion

Les écarts de conversion sont de 93 K€ (652 K€ en décembre 2011) correspondant principalement aux variations du dollar US utilisé comme monnaie de fonctionnement par la filiale bolivienne.

Actions propres

Les mouvements sur les actions propres détenues par le Groupe sont présentés ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-12		31-déc-11	
	Nombre	Valeur Brute	Nombre	Valeur Brute
Nombre à l'ouverture de la période	27 702	712	21 895	708
Augmentations de la période	1 188 477	16 154	1 188	16 154
Diminutions de la période				
Annulations de la période				
<b>Nombre et valeur à la clôture de la période</b>	<b>1 216 179</b>	<b>16 865</b>	<b>1 210 372</b>	<b>16 861</b>
Valeur comptable par action		13,87		13,93
Valeur de marché par action		0,64		1,25

Variation des capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 8 des états financiers.

## 6.1.8 Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	Montant courant 31-12-2012 (1 an au +)	Montant non courant 31-12-2012 (1 - 5 ans)	Montant non courant 31-12-2012 ( > 5 ans)	Montant total au bilan 31-12-2012	Montant total au bilan 31-12-2011	Taux variable & Taux fixe	Taux d'intérêt de l'emprunt
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>3 142</b>	<b>13 545</b>	<b>19 367</b>	<b>36 053</b>	<b>40 107</b>		
Emprunt Banque Populaire 75 K€	0		0	0	0	Taux fixe	3,80%
Emprunt Sofred 100 K€	0	0	0	0	12	Taux fixe	3,00%
Emprunt Credit Agricole 82K€	0	0	0	0	15	Taux fixe	5,85%
Emprunt Credit Agricole 166 K€	3	0	0	3	40	Taux fixe	5,20%
Emprunt Credit Agricole 359K€	57	45	0	102	157	Taux fixe	5,20%
Interets courus	0	0	0	0	1		
Emprunt syndiqué HSBC TA + TB + TC	3 082	13 500	19 367	35 948	39 883	Taux fixe	3,00%
<b>Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail</b>	<b>66</b>	<b>292</b>	<b>485</b>	<b>843</b>	<b>885</b>	taux fixe	de 4,47% à 6,54%
Comptes courants d'associés				0			
Dettes financières diverses				0			
Concours bancaires courants	105			105	2 028		
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>3 313</b>	<b>13 837</b>	<b>19 852</b>	<b>37 001</b>	<b>43 021</b>		

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-12	31-déc-11
<b>Échéances :</b>		
A moins d'1 an	3 313	6 325
De 1 à 5 ans	13 837	12 885
A plus de 5 ans	19 852	23 811
<b>Total</b>	<b>37 001</b>	<b>43 021</b>

Renégociation de l'emprunt syndiqué

L'homologation du plan de sauvegarde d'octobre 2011 a rendu actif le protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette senior avec le pool bancaire ; le plan prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
- le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019. Le protocole

Groupe VIAL a procédé au paiement de la 1<sup>ère</sup> échéance du plan en date du 1<sup>er</sup> août 2012 se traduisant par une réduction de son endettement de 2,9 M€.

Etant donné que la renégociation ayant eu lieu avec la même contrepartie, il convenait de s'interroger s'il s'agit d'une extinction ou d'une modification de dette.

L'analyse menée nous a conduits à conclure que la renégociation de cet emprunt peut être considérée comme une modification de la dette initiale, et que de ce fait, la dette initiale est maintenue au bilan à son TIE d'origine ajusté des coûts de restructuration.

Clause d' « Excess cash Flow »

Le protocole d'accord relatif à la dette senior prévoit, dans le cas où un excédent de trésorerie serait dégagé par le Groupe Vial par rapport au plan de financement audité, que les sociétés Groupe Vial et Vial Holding s'engagent à reverser aux banques créancières 30% de l'excédent dégagé, étant précisé que ces sommes s'imputeront sur les échéances qui s'étalent de 2012 à 2019.

Il est précisé que l'excédent net de trésorerie (« Excess cash Flow ») est défini de la manière suivante :

- Cash Flow d'exploitation
- + Variation du BFR
- + Résultat financier
- + Produits de cessions d'immobilisations
- Remboursement d'emprunt
- Investissements
- Impôt sur les sociétés retraits des mouvements comptables ne se traduisant pas par des flux financiers

Aucun excédent de trésorerie n'a été constaté au 31 décembre 2012.

Covenants

Conformément au jugement d'adoption du plan de sauvegarde, il est convenu qu'en cas de conflit entre les stipulations du plan et celles du Crédit Vial / Vial Holding et ses amendements, les stipulations du plan ou des opérations qui y sont prévues prévaudront.

Il est également convenu que les « covenants » ne sont plus applicables du fait de l'application du plan de sauvegarde.

**6.1.9 Provisions**

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc-11	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		31-déc-12
			montant utilisé	montant non utilisé	
Provision pour risque fiscal	4 895				4 895
Provision indemnité départ à la retraite	142				142
Autres provisions	490	1 857	-197		2 150
<b>Total</b>	<b>5 527</b>	<b>1 857</b>	<b>-197</b>	<b>0</b>	<b>7 187</b>
Provisions non courantes	142			0	142
Provisions courantes	5 365	1 857	-197	0	7 025

Le groupe Vial a recensé les différents litiges auxquels elle pourrait être susceptible d'être soumise afin de déterminer les risques devant faire l'objet de provision.

Les provisions constituées au 31 décembre 2012 comprennent essentiellement la provision pour risque fiscal de 4.9 M€ constituée depuis le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2012, ce risque fiscal est toujours en cours de traitement et d'échanges avec l'administration fiscale.



Provision pour indemnités de départ à la retraite**Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés est présenté ci-dessous :

	31-déc-12	31-déc-11
Indemnités de départ à la retraite	142	142
<b>Total provision pour pensions et autres avantages assimilés</b>	<b>142</b>	<b>142</b>

**Composantes des engagements de retraite provisionnés**

	31-déc-12	31-déc-11
Valeur actuarielle des engagements de retraite non financés	142	142
Gain (ou perte) actuariel non reconnu		
Coûts des services passés non comptabilisés		
<b>Obligation nette</b>	<b>142</b>	<b>142</b>
Actifs de contrepartie	-	-
<b>Provision au bilan à la clôture</b>	<b>142</b>	<b>142</b>

**Variation des engagements sur la période**

	31-déc-12	31-déc-11
<b>Provision au bilan à l'ouverture</b>	142	162
Variations de périmètre		
Charges nettes de la période (1)		44
Reprises nettes de la période		-64
Prestations payées sur la période		
Autres variations (dont modifications de régimes)		
<b>Provision au bilan à la clôture</b>	<b>142</b>	<b>142</b>
Dont part courante	-	-
Dont part non courante	142	142

**Charges comptabilisées sur la période**

	31-déc-12	31-déc-11
Droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de la période	0	44
Effets de l'actualisation des droits acquis	-	-
<b>Rendement escompté des actifs financiers de couverture</b>	-	-
Effets des changements de régimes	-	-
<b>Charges nettes de la période</b>	<b>0</b>	<b>44</b>

**Hypothèses de calcul retenues pour les engagements de retraite et les médailles du travail**

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe pour les indemnités de départ à la retraite et pour

	31-déc-12	31-déc-11
Taux d'actualisation	4%	4%
Taux de rendement des actifs de couverture	NA	NA
Taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation	2%	2%
Taux d'inflation	-	-

Au 31 décembre 2012, l'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié est de 62 ans pour les cadres et les non cadres. Au 31 décembre 2011, l'âge de départ à la retraite était identique.

La table de mortalité retenue pour l'évaluation des engagements versés en cas de vie et de durée courte, comme le sont les indemnités de fin de carrière, est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la table de mortalité 00-02 hommes / femmes.

**6.1.10 Autres passifs courants**

en milliers d'euros	31-déc-12	31-déc-11
Avances et acomptes reçus sur commande	5 462	6 986
Dettes fiscales et sociales	4 576	6 119
Autres dettes	3 589	4 494
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>13 627</b>	<b>17 599</b>

**6.2 Détails des postes du compte de résultat****6.2.1 Charges de personnel**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Salaires et traitements	15 916	15 009
Charges sociales	5 543	4 893
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>21 459</b>	<b>19 902</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Cadres	62	57
Agents de maîtrise et techniciens	116	116
Employés	111	86
Ouvriers	833	712
<b>Total</b>	<b>1122</b>	<b>971</b>

**6.2.2 Autres produits et charges opérationnels**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Provision pour litige fiscal		0
Provision du Carry Back	-7 476	
Dépréciation du Goodwill (Vitrarom)	-1 766	
Assurance "homme clé"	5 000	
Autres produits / charges	152	-1 696
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-4 090</b>	<b>-1 696</b>

**6.2.3 Autres produits et charges financiers**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Impact lié aux rachats d'OCEANE	0	0
Autres	-75	36
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-75</b>	<b>36</b>

**6.2.4 Impôt**

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31-déc-12	31-déc-11
Impôts courants sur activités maintenues (1)	0	-1
Impôts différés sur activités maintenues	1 121	12 312
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>1 121</b>	<b>12 310</b>

(1) Les impôts courants correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice. Ils sont calculés en application des règles et taux d'imposition en vigueur. La société Groupe Vial a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts français pour elle-même et les sociétés françaises qu'elle contrôle au moins à 95%.

L'évolution des dettes et créances brutes sur impôt courant est présentée ci-dessous :

	31-déc-12	31-déc-11
Créances sur impôts courants	10 231	10 231
Dettes sur impôts courants		

**Rationalisation de la charge d'impôts**

	31-déc-12	31-déc-11
Résultat net	-25 736	6 513
<i>dont Résultat net des sociétés mises en équivalence</i>		
Charge d'impôt	1 121	12 310
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-26 857</b>	<b>-5 797</b>
Taux d'impôt applicable à la société consolidante (1)	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-8 951</b>	<b>-1 932</b>
Impact des différentiels de taux d'imposition - Mère / Filles et PVLT	765	-354
Différences permanentes	15	2 769
Reprise IDP suite conversion des OCEANES	-5 031	-14 677
Gain réalisé suite conversion des OCEANES	0	0
Provision IDA sur déficit fiscal	6 731	2 827
Amortissement des droits de concession Filiale Bolivienne	448	556
Autres	67	
Provision Good Will	589	
Provision carry back	2 492	
Déficits non activés des filiales étrangères	1 755	-1 498
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>-1 121</b>	<b>-12 310</b>

(1) ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Groupe Vial

**Variation des impôts différés actifs et passifs**

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

Impôts différés actifs à l'ouverture	5 031
Impôts différés passifs à l'ouverture	-5 031
<b>Impôts différés nets à l'ouverture</b>	<b>0</b>
Impôts différés relatifs au résultat des activités maintenues	1 121
Impôts différés relatifs à des opérations imputées en réserves	0
Variation de périmètre	
<b>Impôts différés nets à la clôture</b>	<b>1 121</b>
- Dont Impôts différés actifs	1 121
- Dont Impôts différés passifs	0
<b>Total</b>	<b>1 121</b>

**Sources des impôts différés actifs et passifs**

Les principales sources des impôts différés sont présentées ci-dessous :

	31-déc-12	31-déc-11
Différence temporelle sur immobilisations	9	8
Différence temporelle sur stocks	951	527
Différence temporelle sur instruments financiers	0	0
Différence temporelle sur provision pour retraite et avantages assimilés	48	48
Différence temporelle sur actions propres	0	-5 031
Autres différences temporelles	111	81
Reports fiscaux déficitaires activés	0	4 365
<b>Impôts différés nets à la clôture</b>	<b>1 121</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2012, le Groupe, qui dispose de 1,1 M€ d'IDA dont 0 M€ lié aux reports déficitaires, a choisi par prudence de n'activer aucun impôt différé actif complémentaire au titre de l'exercice.

A ce titre un montant de 9,9 M€ d'IDA sur reports déficitaires n'a pas été activé au 31 décembre 2012, soit en base un montant de 29,7 M€ de déficit non activé.

Le groupe ne compense pas les Impôts Différés Actifs et les Impôts Différés Passifs par entité fiscale considérant en accord avec ses auditeurs que les critères de compensation prévus par IAS 12§74 ne sont pas remplis.

**6.2.5 Résultat par action**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Résultat net - Part du Groupe - K€	-25 295	6 394
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 208 015	11 208 015
<b>Résultat de base par action</b>	<b>-2,26</b>	<b>0,57</b>
Nombre d'actions ordinaires potentielles dilutives	0	0
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>-2,26</b>	<b>0,57</b>

**VII – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158 750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15,24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.

- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
  - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (Tranche A du crédit)
  - Le financement des besoins généraux pour 18M€ (Tranche B du crédit)
  - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (Tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158 750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 7 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15,24 €.

Les engagements financiers attachés au crédit syndiqué de 55M€ sont décrits à la note 6.1.10 « Emprunts et dettes financières ».

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe Vial a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18M€ et 7M€.

## VIII - PASSIFS EVENTUELS

A l'exception des litiges fiscaux mentionnés dans les faits marquants, mais pour lesquels la direction estime, avec l'appui de ses conseils, que la position retenue est fondée (provision ou absence de provision lorsque l'issue du contentieux lui sera favorable), aucun autre passif éventuel n'a été identifié :

- A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu lieu dans un passé récent (autre que celui mentionné ci-avant), ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Groupe Vial autres que ceux présentés dans les faits marquants ;
- Le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats de la société, dans la mesure où aucune installation n'est classée et où il n'existe, en matière d'amiante, aucune menace compte tenu de l'âge des bâtiments.

## IX - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

### 9.1 Risque de change

L'exposition au risque de change est assez faible, compte tenu notamment de l'implantation géographique du Groupe, dont les filiales sont très majoritairement situées en France.

Il existe néanmoins un risque de change sur les achats de matières premières effectués en devises étrangères, exclusivement libellés en dollars (USD). Cependant, ces achats représentent moins de 10% de la totalité des achats du Groupe.

Afin de limiter les risques liés aux fluctuations des cours du dollar, le Groupe procède à des achats importants de matières premières, ou parfois de dollars, lorsque les cours sont favorables. En cas d'achat de dollars, les devises correspondantes sont conservées en banque jusqu'au paiement des achats dans la même devise. Cette pratique n'étant pas qualifiée de « couverture » au sens de la norme IAS 39 (en l'absence d'une correspondance stricte entre les achats de dollars et les commandes futures), les variations de la contre-valeur euro des comptes bancaires en dollars liées aux fluctuations du cours € / USD sont enregistrées immédiatement en résultat financier.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de change et anticipe d'y recourir en 2013 si la part des achats en devises augmente de façon significative.

### 9.2 Risque de taux d'intérêt

Concernant la gestion du risque de taux, l'exposition au risque de taux d'intérêt existait essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel basé sur des taux d'intérêts variables (crédit syndiqué). Afin de se garantir contre le risque de taux sur l'emprunt syndiqué à taux variable des instruments dérivés avaient été souscrits au travers de CAP jusqu'à fin 2009 et n'ont pas été reconduits.

Désormais il convient de noter que dans le cadre du protocole d'accord signé le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire, suivie de l'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011, le taux qui sera désormais appliqué sur la dette senior est fixe. Il n'y a donc plus de risque de taux d'intérêt sur cette partie de l'endettement.

Le risque résiduel est non significatif.

Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a donc plus recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

### 9.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, il se matérialise par des difficultés à réunir des fonds pour honorer des engagements liés à des instruments financiers. Le risque de liquidité peut découler de l'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le paragraphe 1.11 relatif à la continuité d'exploitation expose les conditions dans lesquelles le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque.





#### **9.4 Risque de crédit**

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de crédit sont les comptes clients. Cependant, le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille (majorité d'artisans et de particuliers).

L'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011 a levé par ailleurs le risque de crédit lié à l'endettement du groupe en incluant notamment un rééchelonnement de l'emprunt syndiqué sur 8 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine, applicables rétroactivement en date du 15 janvier 2011 (cf. Faits marquants).

#### **9.5 Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières**

Les prix des matières premières (bois, aluminium, PVC, verre...) utilisées par les usines du Groupe VIAL dans les processus de fabrication industrielle sont soumis aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire sa sensibilité à ces variations de prix, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières, mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux, notamment en ce qui concerne :

- le bois : le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), afin d'éviter la charge inhérente au courtage. Les zones d'approvisionnement ont été divisées en trois zones géographiques différentes et éloignées : Amérique du sud, Afrique et Europe de l'est. De la sorte, le Groupe se protège contre d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies). Par ailleurs, l'acquisition de la société bolivienne a permis de renforcer ce dispositif de gestion du risque. La Bolivie est l'un des dix pays au monde disposant de la plus grande superficie de forêts labellisées FSC, ce qui garantit la replantation. Cette société bolivienne dispose de droits de coupe sur des concessions forestières ainsi que quatre usines qui scient, sèchent, rabotent le bois et fabriquent des placards.
- le PVC : les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour, les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

De plus, pour diminuer le risque, le groupe met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offres, et veille en outre à disposer d'un stock permanent qui autorise une fabrication qui couvre entre 6 mois et 1 an d'activité.

**X - PARTIES LIEES**

Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement les prestations facturées par CIDN à Groupe Vial, sa filiale ayant un administrateur commun Mademoiselle Virgilia Vial ;

La société CIDN, société implantée en Belgique, a notamment pour activité l'accomplissement de missions de développement, de promotion et de publicité. Elle assure ainsi le suivi des relations commerciales de Groupe VIAL et de ses filiales avec les réseaux étrangers. Plus particulièrement, les sociétés du Groupe Vial confient à CIDN une mission générale de prospection, de négoce et suivi de marchés internationaux, notamment en Asie, mais également en Europe.

Ces prestations d'établissent à 330 K€ sur l'exercice 2012, contre 1,7 M€ sur l'exercice 2011.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Société</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Prestation de direction générale	CIDN	330	1 687

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Société</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Fournisseurs	CIDN	170	79
Compte courant	CIDN	2 000	0
Client	CIDN	0	0

La rémunération perçue par les principaux dirigeants de Groupe Vial et de ses filiales se décompose comme suit sur l'exercice 2012 :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-11</b>
Avantages à court terme		
- Salaires	739	663
- Charges sociales sur salaires	197	123
- Jetons de présence		
- autres rémunérations		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme (Article 83)	0	12
Paievements en actions		

## XI - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	MAZARS				KPMG				A2C Entreprises			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<i>(en euros)</i>												
<b>Audit</b>												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	103 500	165 000	35%	46%	80 000	-	40%	0%	48 000	101 000	24%	30%
- Filiales intégrées globalement	191 380	195 000	65%	54%	120 000	-	60%	0%	85 000	225 000	43%	67%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%		10 000	0%	3%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Sous-total	294 880	360 000	100%	100%	200 000	-	100%	0%	133 000	336 000	67%	100%
<b>Autres prestations</b>												
- Emetteur			0%	0%			0%	0%			0%	0%
- Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Sous-total	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	-
<b>TOTAL</b>	<b>294 880</b>	<b>360 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>200 000</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>133 000</b>	<b>336 000</b>	<b>67%</b>	<b>100%</b>

# **GROUPE VIAL**

865 AVENUE DE BRUXELLES  
ZE LES PLAYES JEAN MONNET NORD  
83500 LA SEYNE SUR MER

**COMPTES ANNUELS 31/12/2012**

# Sommaire

<b>Bilan et compte de résultat</b>	<b>2</b>
<b>Annexes légales</b>	<b>6</b>

## Bilan et compte de résultat

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	424 665	292 768	131 897	0,19	54 848	0,06
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 593 107	781 787	811 320	1,17	973 370	0,99
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	516 904	388 496	128 407	0,18	139 000	0,14
Immobilisations en cours	24 207		24 207	0,03	169 000	0,17
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	70 022 921	70 022 921			2 426 232	2,46
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	653 750	636 173	17 577	0,03		
Prêts	3 200		3 200	0,00	5 310	0,01
Autres immobilisations financières	78 894		78 894	0,11	113 857	0,12
<b>TOTAL (I)</b>	<b>73 317 648</b>	<b>72 122 145</b>	<b>1 195 503</b>	<b>1,72</b>	<b>3 881 617</b>	<b>3,94</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	26 642		26 642	0,04		
Clients et comptes rattachés	1 983 611		1 983 611	2,85	116 894	0,12
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 700		3 700	0,01	2 903	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 223 172	7 476 257	2 746 915	3,94	10 177 805	10,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	152 204		152 204	0,22	186 547	0,19
. Autres	82 002 780	18 537 000	63 465 780	91,14	78 733 176	79,84
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	25 236		25 236	0,04	5 466 974	5,54
Charges constatées d'avance	38 794		38 794	0,06	47 112	0,05
<b>TOTAL (II)</b>	<b>94 456 140</b>	<b>26 013 257</b>	<b>68 442 883</b>	<b>98,28</b>	<b>94 731 411</b>	<b>96,06</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>167 773 788</b>	<b>98 135 402</b>	<b>69 638 386</b>	<b>100,00</b>	<b>98 613 029</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 11 208 015 )	11 208 015	16,09	11 208 015	11,37
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	88 276 144	126,76	88 276 144	89,52
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	939 184	1,35	939 184	0,95
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 848 406	2,65	1 848 406	1,87
Report à nouveau	-36 176 362	-51,94	-5 695 365	-5,77
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-23 789 371</b>	<b>-34,15</b>	<b>-30 480 997</b>	<b>-30,90</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>42 306 016</b>	<b>60,75</b>	<b>66 095 387</b>	<b>67,03</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	270 664	0,39	163 960	0,17
Provisions pour charges	202 475	0,29		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>473 139</b>	<b>0,68</b>	<b>163 960</b>	<b>0,17</b>
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	16 516 528	23,72	17 705 261	17,95
. Découverts, concours bancaires	22 166	0,03	316 426	0,32
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	8 049 473	11,56	11 651 976	11,82
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 375 545	1,98	1 148 728	1,16
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	220 870	0,32	485 239	0,49
. Organismes sociaux	361 788	0,52	480 335	0,49
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68 947	0,10	177 749	0,18
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	86 500	0,12	120 645	0,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	157 415	0,23	267 322	0,27
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>26 859 231</b>	<b>38,57</b>	<b>32 353 682</b>	<b>32,81</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>69 638 386</b>	<b>100,00</b>	<b>98 613 029</b>	<b>100,00</b>



<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	6 296 716		6 296 716	100,00	6 905 052	100,00	-608 336	-8,80	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>6 296 716</b>		<b>6 296 716</b>	<b>100,00</b>	<b>6 905 052</b>	<b>100,00</b>	<b>-608 336</b>	<b>-8,80</b>	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			205 709	3,27	144 426	2,09	61 283	42,43	
Autres produits			23	0,00	8	0,00	15	187,50	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>6 502 448</b>	<b>103,27</b>	<b>7 049 486</b>	<b>102,09</b>	<b>-547 038</b>	<b>-7,75</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			3 551 322	56,40	4 796 082	69,46	-1 244 760	-25,94	
Impôts, taxes et versements assimilés			158 585	2,52	134 757	1,95	23 828	17,68	
Salaires et traitements			2 004 226	31,83	2 189 808	31,71	-185 582	-8,46	
Charges sociales			859 133	13,64	995 983	14,42	-136 850	-13,73	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			319 981	5,08	268 683	3,89	51 298	19,09	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges			309 179	4,91	153 960	2,23	155 219	100,82	
Autres charges			27 273	0,43	27	0,00	27 246	N/S	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>7 229 701</b>	<b>114,82</b>	<b>8 539 300</b>	<b>123,67</b>	<b>-1 309 599</b>	<b>-15,33</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-727 253</b>	<b>-11,54</b>	<b>-1 489 814</b>	<b>-21,57</b>	<b>762 561</b>	<b>51,18</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			1 071 924	17,02	2 205 619	31,94	-1 133 695	-51,39	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change			2 955	0,05	7 733	0,11	-4 778	-61,78	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>1 074 880</b>	<b>17,07</b>	<b>2 213 351</b>	<b>32,05</b>	<b>-1 138 471</b>	<b>-51,43</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions			20 977 003	333,14	15 416 576	223,27	5 560 427	36,07	
Intérêts et charges assimilés			640 541	10,17	16 493 823	238,87	-15 853 282	-96,11	
Différences négatives de change			52 794	0,84			52 794	N/S	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>21 670 339</b>	<b>344,15</b>	<b>31 910 399</b>	<b>462,13</b>	<b>-10 240 060</b>	<b>-32,08</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-20 595 459</b>	<b>-327,07</b>	<b>-29 697 048</b>	<b>-430,07</b>	<b>9 101 589</b>	<b>30,65</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-21 322 712</b>	<b>-338,62</b>	<b>-31 186 862</b>	<b>-451,64</b>	<b>9 864 150</b>	<b>31,63</b>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			8 263	0,13	4 812	0,07	3 451	71,72	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 000 000	79,41	52 052	0,75	4 947 948	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>			<b>5 008 263</b>	<b>79,54</b>	<b>56 864</b>	<b>0,82</b>	<b>4 951 399</b>	<b>N/S</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			13 573	0,22	65 892	0,95	-52 319	-79,39	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital									
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			7 476 257	118,73			7 476 257	N/S	

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>7 489 830</b>	118,95	<b>65 892</b>	0,95	<b>7 423 938</b>		N/S
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-2 481 567</b>	-39,40	<b>-9 029</b>	-0,12	<b>-2 472 538</b>		N/S
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	-14 908	-0,23	-714 893	-10,34	699 985		97,91
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>12 585 591</b>	199,88	<b>9 319 701</b>	134,97	<b>3 265 890</b>		35,04
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>36 374 962</b>	577,68	<b>39 800 698</b>	576,40	<b>-3 425 736</b>		-8,60
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-23 789 371</b>	-377,80	<b>-30 480 997</b>	-441,42	<b>6 691 626</b>		21,95
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	3 400	0,05	8 160	0,12	-4 760		-58,32
Dont Crédit-bail immobilier							

## **Annexes légales**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 69 638 385,72 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -23 789 370,78 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

## SOMMAIRE

<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>7</b>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Changements de méthode</i>	9
<b>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>18</b>
<i>Etat des immobilisations</i>	18
<i>Etat des amortissements</i>	19
<i>Etat des provisions</i>	20
<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	22
<b>Informations et commentaires sur</b>	<b>23</b>
<i>Produits et avoirs à recevoir</i>	23
<i>Charges à payer et avoirs à établir</i>	24
<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	24
<i>Composition du capital social et variation des capitaux propres</i>	24
<i>La variation des capitaux propres sur l'exercice correspond exclusivement au résultat de l'exercice.</i>	24
<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	25
<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	25
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>26</b>
<i>Engagements financiers</i>	27
<i>Rémunérations des dirigeants</i>	29
<i>Effectif moyen</i>	29
<i>Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés</i>	29
<i>Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société</i>	30
<i>Éléments relevant de plusieurs postes du bilan</i>	31
<i>Tableau des filiales et participations</i>	32

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 05 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	10 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	de 02 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire correspond à la quote part de situation nette. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la quote part de situation.

## **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

## **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## **FAITS MARQUANTS**

### **1. Continuité d'exploitation**

Les difficultés rencontrées par le Groupe Vial en 2012 et 2013, les mesures de redressement mises en oeuvre ainsi que celles entreprises pour améliorer la situation financière du Groupe sont exposées dans les paragraphes « Faits Marquants » et « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux états financiers.

La direction du groupe a établi un plan prévisionnel pour la période novembre 2013 – décembre 2015. Cette situation a fait l'objet d'une analyse et une revue par un cabinet externe indépendant dans le cadre des négociations menées fin 2013 avec les créanciers fiscaux, sociaux et le pool bancaire. Les principales hypothèses concernent la croissance du chiffre d'affaires, le maintien de la marge, la maîtrise des coûts de structure, une amélioration du BFR dans sa composante stock ainsi que le remboursement progressif, en 2014 et 2015, du passif fiscal et social né en 2013 à hauteur de 6,5 millions d'euros. Il en résulte un retour à l'équilibre du résultat en 2014 et un bénéfice en 2015.

La direction du groupe considère que les hypothèses conduisant aux états prévisionnels arrêtés comme réalistes, même si elle ne peut avoir de certitude sur leurs réalisations. Au delà des hypothèses d'activité, le groupe est dépendant du résultat de la procédure de redressement judiciaire en matière d'accord avec les principaux créanciers sociaux-fiscaux ainsi que bancaire sur les modalités de règlements des passifs existant à l'ouverture de la présente procédure.

A la date d'arrêté des comptes, la continuité d'exploitation du Groupe qui doit conduire à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, repose sur :

- Un accord avec les banques pour modifier le plan de remboursement de la dette bancaire,
- Un accord avec les administrations pour reporter le remboursement de dettes fiscales et sociales, et compte tenu des demandes de paiement de l'administration fiscale relatives à des litiges fiscaux exposés en section 7.

Néanmoins, compte tenu des circonstances connues à ce jour et des perspectives financières, le management considère qu'il est approprié de préparer les états financiers en retenant le principe de continuité de l'exploitation. Le management a donc décidé ne pas prendre en compte dans les états financiers 2012 les impacts comptables qui résulteraient de la remise en question de la continuité d'exploitation, et ce, au travers de l'établissement d'un bilan en valeur liquidative.

## **2. Plan de sauvegarde**

### ***Rappel de l'historique***

#### **Signature d'un protocole d'accord sur l'aménagement de l'endettement avec le pool bancaire**

En date du 14 décembre 2010, le Groupe VIAL a signé un protocole d'accord, assorti de conditions suspensives, sur la restructuration de sa dette senior avec le pool bancaire.

Cet accord prévoit un étalement de l'endettement bancaire sur 10 ans, avec 2 ans de franchise, et une partie in fine ; il permettrait d'assurer ainsi la pérennité de l'entreprise.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
- le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019.

#### **Ouverture de la procédure de Sauvegarde pour les sociétés Groupe VIAL et VIAL Holding**

En date du 14 janvier 2011 le Conseil d'administration a décidé de procéder à la requête en ouverture d'une procédure de Sauvegarde limitée aux deux sociétés concernées par la négociation avec les créanciers bancaires et obligataires, Groupe VIAL et VIAL Holding, holdings non opérationnelles du Groupe.

Par jugement en date du 24 janvier 2011, le Tribunal de Commerce de Toulon a ouvert une procédure de sauvegarde restreinte à ces deux sociétés avec une période d'observation prolongée jusqu'en octobre 2011, afin de faciliter la renégociation de leur endettement et de confirmer les termes de l'accord intervenu le 14 décembre 2010 avec les banques du pool senior.

### Homologation du plan de sauvegarde pour les sociétés Groupe VIAL et VIAL Holding

En date du 20 octobre 2011, le Tribunal de commerce de Toulon a adopté le plan de sauvegarde de la société Groupe VIAL et de la société VIAL Holding avec la stricte reprise des modalités prévues par le plan initial relativement à la dette senior et aux OCEANE. La liste des créances incluses dans le plan était provisoire à la date d'homologation du plan.

### **Situation au 31 décembre 2012 :**

### Audience du tribunal de Commerce de Toulon en date du 29 février 2012 : homologation définitive des créances dans le cadre du Plan de Sauvegarde

En date du 29 février 2012, le Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de Toulon a notifié par Ordonnance le montant des créances ainsi que les suretés et privilèges admis au Passif de Groupe VIAL et VIAL Holding dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

Les Créanciers déclarés ont eu 10 jours pour interjeter appel. La liste des créances est désormais définitive.

### Mise en œuvre du Plan de Sauvegarde : annulation du programme d'émission des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

En lieu et place de l'opération d'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) par offre au Public initialement prévue avant le 31 juillet 2012, l'actionnaire principal du Groupe VIAL a apporté en date du 31 juillet 2012, une somme de 2 M€ en compte courant bloqué et subordonné au remboursement de l'intégralité de la dette bancaire.

Dans le cadre de cet apport, une convention de blocage de compte courant d'associé a été signée en date du 31 juillet 2012, entre les deux sociétés, prévoyant notamment l'absence de rémunération jusqu'en 2019.

Dans le cadre d'une activité difficile sur le marché européen au second trimestre, cet apport en compte courant bloqué réaffirme la volonté de l'actionnaire principal de sécuriser le respect de ses engagements dans le cadre du Plan.

### 1ère échéance du Plan de Sauvegarde honorée en date du 1er août 2012 par le remboursement de 2,9 M€

Dans le respect du Plan de Sauvegarde, Groupe VIAL a procédé au paiement de la 1ère échéance du plan se traduisant par une réduction de son endettement de 2,9 M€. La prochaine échéance aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2013.

### Respect du Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal de Commerce de Toulon

En date du 25 octobre 2012, le Tribunal de Commerce de Toulon a rendu une ordonnance confirmant le respect de l'apurement du passif ainsi que le paiement de la 1ère échéance de remboursement de la dette bancaire par le Groupe VIAL et VIAL Holding en date du 1<sup>er</sup> août 2012.



### **3. Assurance Homme clé et garantie emprunteur**

#### ***Le Tribunal de Commerce de Toulon condamne Cardif Assurance Vie à payer 5 M€ au Groupe VIAL au titre de l'assurance homme-clé***

En l'absence du règlement de la somme de 5 M€ à devoir par la compagnie d'assurance au Groupe VIAL au titre de l'assurance homme-clé suite au décès de l'ancien Président du Groupe le 12 août 2011, le Groupe VIAL a engagé une procédure à l'encontre de Cardif Assurance Vie.

En date du 12 octobre 2012, le Tribunal de Commerce Toulon a condamné la société Cardif Assurance Vie à payer au Groupe VIAL la somme de 5 M€, outre intérêts au taux légal à compter du 13 février 2012, le tout assorti de l'exécution provisoire.

En date du 19 octobre 2012, Cardif Assurance Vie a fait appel de ce jugement. Parallèlement le premier Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence a également été saisi afin d'obtenir la suspension de l'exécution provisoire.

En date du 23 novembre 2012, le premier Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a rejeté la demande de la Cardif.

La société Cardif Assurance Vie a donc payé au Groupe VIAL la somme de 5 M€, outre intérêts au taux légal à compter du 13 février 2012, au titre de l'assurance homme-clé. La direction du Groupe VIAL envisage de consacrer ces fonds, d'une part, à la réorganisation de son activité commerciale en Espagne et au Portugal, et d'autre part, au recentrage de ses activités autour de son cœur de métier de menuiserie à prix fabricant.

A la date d'arrêté des comptes, un produit exceptionnel de 5 M€ a été constaté dans les comptes de la société Groupe Vial, cette somme a été payée début 2013 par la société Cardif Assurance.

Néanmoins la procédure au fonds devant la Cour d'Appel est toujours en cours.

#### ***La procédure Garantie emprunteur toujours en cours***

Suite au décès de Monsieur Fabrice VIAL le 12 août 2011, la société a déposé en plus de la déclaration de sinistre concernant l'assurance homme clé, une déclaration de sinistre auprès de l'assureur Cardif pour bénéficier de l'indemnité due au titre de la garantie emprunteur permettant ainsi de réduire la dette bancaire rééchelonnée dans le cadre du plan de sauvegarde.

Une assignation a été délivrée en ce sens le 25 septembre 2012. La procédure est toujours pendante devant le Tribunal de commerce de Toulon.

A la date d'arrêté des comptes, aucun produit n'a été constaté au titre de ce sinistre.

### **4. Lancement d'un programme de restructuration pour améliorer la rentabilité opérationnelle du Groupe**

#### ***Un plan d'économies proposé par la direction du Groupe***

Les actions précédemment menées par le Conseil d'administration dans le cadre du plan de sauvegarde ont permis de stabiliser la situation d'endettement du Groupe VIAL, notamment grâce à l'étalement de sa dette bancaire et l'apport de 2 M€ par l'actionnaire principal.

Néanmoins, le contexte économique défavorable dans les secteurs du bâtiment, de la construction neuve et de la rénovation, étroitement liés aux activités du Groupe, nécessite la mise en place d'un plan d'actions immédiat visant à relancer les ventes et réduire les coûts de structure afin d'empêcher la poursuite de la dégradation du résultat opérationnel du Groupe, attendu en perte significative à fin 2012.

L'analyse des coûts de structure du Groupe (hors Bolivie) fait ressortir un besoin de réduction des coûts de structure et de fonctionnement de l'ordre de 10 M€ en année pleine.

### ***Rationalisation du réseau et des coûts de structure***

Le Groupe VIAL envisage de procéder à la réduction des coûts de structure notamment grâce à la fermeture de ses magasins sur la péninsule Ibérique et de certains magasins les moins rentables en France.

Comme annoncé dans son communiqué du 8 novembre 2012, le Groupe VIAL a pris la décision de fermer ses magasins en Espagne avant la fin d'année. Au Portugal, les fermetures sont envisagées en deux temps : en décembre 2012 pour le magasin de Faro et en mai 2013 pour celui de Lisbonne.

Concernant le marché français, les fermetures devraient concerner 6 magasins qui n'offrent plus de perspectives de développement rentable, ainsi que d'un magasin Vial Déco, l'activité qui ne fait plus partie de la stratégie commerciale du Groupe.

D'autres points de vente et filiales, ainsi que certaines fonctions administratives du siège, feront l'objet de compression d'effectifs afin d'optimiser la masse salariale du Groupe.

### ***Recentrage des activités du Groupe sur son cœur de métier***

En complément de son action de rationalisation du réseau, le Groupe recentre géographiquement son activité commerciale sur la France et la Bolivie, les marchés offrant le plus de potentiel de développement selon les analyses du management. Dans le respect de cette stratégie, la direction a également réorienté les activités du Groupe sur son cœur de métier par la suppression de l'activité Vial Déco et entend concentrer ses actions de développement commercial sur les magasins de menuiserie dont l'activité annuelle est inférieure à 1 M€. Ces mesures ciblées devraient contribuer à un accroissement du chiffre d'affaires estimé à 2,5 M€ en année pleine, soit une amélioration de la marge globale de l'ordre de 1 M€.

### ***Impact sur les comptes au 31 décembre 2012 de la restructuration du réseau français et des fonctions administratives***

Une provision d'un montant global de 1,570 M€ a été constatée sur les sociétés Groupe Vial et Vial Menuiseries.

### ***Perspectives 2013***

Cette restructuration est destinée à lutter contre les effets de la crise économique. Elle devrait permettre de maintenir une rentabilité nécessaire pour faire face aux échéances du Plan de Sauvegarde.

La réorganisation du management réalisée récemment devrait permettre de mener à bien cette restructuration.

La volonté du Groupe est de développer son activité par de nouveaux canaux, notamment les centrales d'achats, les grandes surfaces de bricolage (GSB), les négoce spécialisés, lui permettant ainsi de conquérir de nouvelles parts de marché. Pour ce faire, le Groupe compte s'appuyer sur son outil de production qui constitue un avantage majeur par rapport à la concurrence. L'optimisation des capacités de production et les économies réalisées dans le cadre de ce plan de restructuration, estimées à 10,15 M€, devraient permettre le retour à l'équilibre d'exploitation sur le courant de l'année 2014.

#### **5. Avenant à la convention CIDN signé en date du 2 avril 2012**

En date du 2 avril 2012, la société Groupe VIAL a signé un avenant à la convention de prestations de services avec la société CIDN, afin de procéder à une nouvelle diminution de celle-ci en raison de l'internalisation de certaines charges au sein du Groupe.

Le montant de la redevance annuelle envers la société CIDN passe donc de 720 000 € à 200 000 € à compter du 1er avril 2012. Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2012 chez Groupe Vial est de 330 000 €.

#### **6. Gouvernance du Groupe**

##### ***Démission d'un administrateur et du Président du Conseil d'administration Monsieur Philippe Vial***

En date du 20 juin 2012, Monsieur Armand VALISSANT a démissionné pour divergences de vue avec le Président Monsieur Philippe VIAL, concernant le fonctionnement du Conseil d'administration.

Le 25 juin 2012, Monsieur Philippe VIAL, Président du Conseil d'administration a également démissionné des fonctions d'administrateur et de Président, sans versement d'aucune indemnité.

##### ***Nomination de nouveaux administrateurs à l'Assemblée générale du 6 août 2012***

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 6 août 2012 à Toulon a décidé la nomination de la société CIDN, représentée par Mademoiselle Virgilia VIAL, et de Monsieur Armand VALISSANT en qualité d'administrateur.

##### ***Nomination de Monsieur Armand Valissant comme nouveau Président du Conseil d'administration***

A l'issue de l'assemblée générale du 6 août, le Conseil d'Administration s'est réuni et a désigné Monsieur Armand VALISSANT en qualité de Président.

Agé de 69 ans, Monsieur Armand VALISSANT a rejoint le Groupe VIAL en 2002 après une carrière de plus de 20 ans à la Direction Générale et à la Direction Administrative et Financière de PME-PMI et de filiale de groupe, notamment dans le secteur de la Menuiserie Industrielle. Administrateur du groupe depuis 2006, Monsieur VALISSANT souhaite recentrer les activités du groupe sur son savoir-faire historique tout en développant la relation avec les professionnels du bâtiment, notamment par la mise en œuvre d'une charte adaptée. D'autre part l'accent portera également sur la mise en place d'actions de formation à destination du Réseau de magasins, tant sur le plan technique que sur le plan commercial.

##### ***Nomination de Madame Elisabeth Marro Vial au poste de Président du Conseil d'Administration***

Elle succède à Monsieur Armand Valissant, Président du Conseil d'administration depuis le 6 août 2012 qui, dans le cadre des limites d'âge prévues dans les statuts pour les mandataires sociaux (70 ans), a présenté sa démission au Conseil d'administration. Monsieur Armand Valissant a conservé ses fonctions d'administrateur et a été nommé Président des filiales et sous-filiales du Groupe. Il continue également à intervenir comme prestataire de Vial Menuiseries au travers de sa société AR.VAL Conseil.

Monsieur Patrick Thinet, Directeur Général, arrivant au terme de la mission qui lui a été confiée, a présenté sa démission au Conseil d'administration en date du 30 novembre 2012.

Agée de 47 ans, Madame Elisabeth Marro Vial, administrateur du Groupe VIAL depuis le 16 décembre 2011 exerce également la fonction de responsable du service SAV au sein de la filiale VIAL PVC ALU. Madame Elisabeth Marro Vial a accompagné Monsieur Fabrice Vial dans la création et le développement des entreprises depuis leur origine. Sa nomination en qualité de

Président Directeur Général par le Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2012 s'inscrit dans la continuité de la stratégie du Groupe VIAL, visant à recentrer les activités du Groupe autour de son cœur de métier de menuiserie discount et à mener à bien la restructuration de ses activités en Espagne et au Portugal.

La composition du Conseil d'administration ainsi que la rémunération en qualité de mandataires sociaux sont demeurées inchangées à cette date.

## **7. Contrôles et litiges fiscaux en cours**

### ***Créance de Carry Back sur Groupe Vial***

Le Groupe dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issue des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe. La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009. L'administration fiscale a décidé de refuser le remboursement de cette créance en raison des contrôles fiscaux en cours sur le Groupe.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en vigueur. Aussi, en octobre 2009, la société Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement ; le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance. La position du juge des référés a été confirmée par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 mai 2010. Groupe Vial, qui conteste la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû, a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010.

Par ailleurs en date du 5 octobre 2011, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de Groupe Vial, celui-ci est toujours en attente du remboursement de la créance d'impôts sur les sociétés liée au Carry Back.

Par prudence, la direction du Groupe Vial a estimé au 31 décembre 2012 que le montant de la créance de carry back recouvrable à court terme correspondait au tiers du montant global conformément aux décisions données sans conditions de garanties par la Cour Administrative et la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par conséquent, une provision d'un montant de 7 476 257 € a été constituée au 31 décembre 2012.

## **EVENEMENTS POST CLOTURE**

### **1. Compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 février 2013**

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 18 février 2013 à 14 heures à La Garde a adopté l'ensemble des résolutions proposées.

L'Assemblée générale des actionnaires a ainsi approuvé :

- La 1<sup>ère</sup> résolution sur la nomination de la société KPMG AUDIT ID au poste du Commissaire aux comptes suppléant ;
- La 2<sup>ème</sup> résolution portant sur la décision de relever l'âge limite des administrateurs, du Président et du Directeur général de 70 à 80 ans ;
- La 3<sup>ème</sup> résolution portant sur la modification des articles 18 et 20 des statuts consécutivement au relèvement de l'âge limite des administrateurs, du Président et du Directeur général.

### **2. Nomination de Monsieur Armand Vallissant en qualité de Directeur Général Délégué**

A l'issue de l'Assemblée Générale du 18 février 2013, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Armand VALISSANT en qualité de Directeur Général Délégué.

### **3. Litige fiscal sur la filiale espagnole UTM**

En date du 3 avril 2013, la société UTM a reçu une notification de l'administration fiscale espagnole pour un montant de 0,6 M€ suite au contrôle fiscal en cours.

La société UTM dispose d'un montant de TVA non remboursée par l'administration de près de 1,2 M€. Malgré les demandes mensuelles faites par la société depuis le mois de mars 2011, celle-ci a accepté cette notification venant se compenser avec sa créance de TVA, le solde soit environ 0,6 M€ devant être remboursé à la société.

A ce jour l'intégralité des 0,6 M€ a été remboursée par l'administration à la société UTM.

### **4. Reprise de la société espagnole Sistemas Paneles**

Le Groupe VIAL a acquis en date du 16 avril 2013 la société espagnole SISTEMAS PANELES, son fournisseur et fabricant des portes et des panneaux en aluminium moyen/haut de gamme pour un montant de 2 euros.

Cette reprise présente des synergies en termes de complémentarité d'offre et d'amélioration des marges du Groupe. A ce stade, un engagement de reprise par le Groupe VIAL a été signé et le groupe informera le marché de la poursuite des discussions.

### **5. Renégociation de l'échéance d'août 2013 prévue par le plan de sauvegarde**

En raison d'un plan global de restructuration, accompagné d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, et d'un contexte économique incertain, le Groupe VIAL a entamé dès le mois d'avril 2013 des discussions avec ses partenaires bancaires en vue d'aménager sa dette.

L'objet des discussions avec HSBC, chef de file, consistait dans la modification de l'échéancier de remboursement de la dette bancaire, adopté dans le cadre du Plan de Sauvegarde en octobre 2011.

Après accord du pool bancaire, la prochaine échéance de remboursement (2,9 M€ au 1er août 2013) a ainsi été reportée au 31 janvier 2014. Ce report a été homologué par le tribunal

## **6. Désignation des Mandataires ad hoc afin d'étaler les dettes fiscales et sociales**

Afin de protéger la trésorerie du Groupe dans une période économique difficile pour les métiers du bâtiment, les sociétés filles Vial Menuiseries, Vial PVC ALU, Vial Portes et Plateforme des Menuiseries du Sud ont engagé une procédure CODECHEF visant à obtenir un étalement des dettes fiscales et sociales.

Le Groupe VIAL a ainsi demandé au Tribunal de Commerce d'accepter la nomination des administrateurs judiciaires, la société DE SAINT RAPT ET BERTHOLET et maître Xavier HUERTAS, en qualité de Mandataires ad hoc afin d'obtenir plus rapidement un accord avec les créanciers fiscaux et sociaux, ce dernier étant indispensable pour finaliser les négociations avec ses partenaires bancaires.

Compte tenu des procédures en cours, le Conseil d'administration du Groupe VIAL a décidé de reporter l'arrêté des comptes de l'exercice 2012 jusqu'au 31 mars 2014. Ce report a été demandé et obtenu pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

## **7. Dépôt de déclarations de cessation des paiements en date du 30 janvier 2014 en vue de l'ouverture d'une procédure collective**

Les comptes ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation en considérant que des décisions favorables seraient rendues par le tribunal de commerce de Toulon en date des 3 et 6 février 2014 concernant l'ouverture d'une procédure collective de redressement judiciaire sur les entités Groupe Vial, Vial Holding, Vial Menuiseries, Plateforme des Menuiseries du Sud, Vial Portes et Vial Pvc-Alu.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	243 845	169 000	11 820
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	1 593 107		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	87 037		1 386
Matériel de transport	6 708		9 231
Matériel de bureau, informatique, mobilier	379 591		32 951
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	169 000		24 207
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>2 235 443</b>		<b>67 775</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	70 022 921		
Autres titres immobilisés	649 771		3 979
Prêts et autres immobilisations financières	91 798		
<b>TOTAL</b>	<b>70 764 490</b>		<b>3 979</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73 243 778</b>	<b>169 000</b>	<b>83 574</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			424 665	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			1 593 107	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			88 423	
Matériel de transport			15 939	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			412 542	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	169 000		24 207	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>169 000</b>		<b>2 134 218</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			70 022 921	
Autres titres immobilisés			653 750	
Prêts et autres immobilisations financières		9 704	82 094	
<b>TOTAL</b>		<b>9 704</b>	<b>70 758 765</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>169 000</b>	<b>9 704</b>	<b>73 317 648</b>	

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	188 997	103 771		292 768
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	619 737	162 050		781 787
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	40 159	10 091		50 250
Matériel de transport	6 708	518		7 226
Matériel de bureau, informatique, mobilier	287 469	43 550		331 020
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>954 073</b>	<b>216 210</b>		<b>1 170 283</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 143 070</b>	<b>319 981</b>		<b>1 463 051</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	103 771				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	162 050				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	10 091				
Matériel de transport	518				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	43 550				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>216 210</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>319 981</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



## Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	163 960	106 704		270 664
		202 475		202 475
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>163 960</b>	<b>309 179</b>		<b>473 139</b>
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	67 596 689 622 402	2 426 232 18 550 771		70 022 921 19 173 173
		7 476 257		7 476 257
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>68 219 091</b>	<b>28 453 260</b>		<b>96 672 351</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 383 051</b>	<b>28 762 439</b>		<b>97 145 490</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		309 179		
- financières		20 977 003		
- exceptionnelles		7 476 257		

### Provisions sur autres immobilisations financières :

Le portefeuille au 31 décembre 2012 est constitué de 27 702 titres Groupe Vial évalué conformément au mémo fiscal de CMS au cours moyen du titre sur le mois de décembre 2012 soit 0.6345€ soit un complément de provision d'un montant de 13 771€.

## **Comptes courants**

Une provision sur les créances rattachées aux titres de participations a été comptabilisée au 31/12/2012 à hauteur de 18 537 000€.

## **Provision pour restructuration :**

Dans le cadre du programme de restructuration lancé par le Groupe, une provision a été constatée au 31 décembre 2012 pour un montant de 202 475€ chez Groupe Vial.

## **Titres de participations :**

La société Groupe Vial détient 100% des titres de la société Vial Holding soit 317 500 actions pour un montant global de 70 022 921€.

Ce poste fait l'objet d'une provision complémentaire pour un montant de 2 426 232€ afin de ramener la valeur nette des titres détenus dans la société Vial Holding à zéro compte tenu de la situation nette négative de ses capitaux propres au 31 décembre 2012.

## ***Créance de Carry Back sur Groupe Vial***

Par prudence, la direction du Groupe Vial a estimé au 31 décembre 2012 que le montant de la créance de carry back recouvrable à court terme correspondait au tiers du montant global conformément aux décisions de la Cour Administrative et la Cour Administrative d'Appel de Marseille (**cf 6. Faits marquants**) .

Par conséquent, une provision d'un montant de 7 476 257 € a été constituée au 31 décembre 2012.

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 200		3 200
Autres immobilisations financières	78 894		78 894
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 983 611	1 983 611	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 700	3 700	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques	10 223 172	10 223 172	
- T.V.A	152 204	152 204	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	59 256	59 256	
- Divers	17 650	17 650	
Groupe et associés	76 867 378	76 867 378	
Débiteurs divers	5 058 496	5 058 496	
Charges constatées d'avance	38 794	38 794	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 486 355</b>	<b>94 404 262</b>	<b>82 094</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	2 110		
Prêts et avances consentis aux associés			

**Impôts sur les bénéfiques** : \* Cf. Informations relatives « créances de carry back sur Groupe Vial »

## Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Créances rattachées à des participations				
<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	22 166	22 166		
- plus d'un an	16 516 528	793 392	3 304 511	12 418 625
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 375 545	1 375 545		
Personnel et comptes rattachés	220 870	220 870		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	361 788	361 788		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	68 947	68 947		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	86 500	86 500		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 049 473	8 049 473		
Autres dettes	157 415	157 415		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 859 231</b>	<b>11 136 094</b>	<b>3 304 511</b>	<b>12 418 625</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	709 858			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				
Autres immobilisations financières				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés				21 974
Autres créances (dont avoirs à recevoir :            )				5 037 982
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>				
<b>TOTAL</b>				<b>5 059 956</b>

Les autres créances sont composées essentiellement de « produit à recevoir lié à l'assurance homme clé » pour 5M€.

## Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	86 480
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780 414
Dettes fiscales et sociales	363 420
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :            ) )	1 292
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 605</b>

## Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	38 794	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>38 794</b>	

## Composition du capital social et variation des capitaux propres

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	11 208 015	1,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	11 208 015	1,00

La variation des capitaux propres sur l'exercice correspond exclusivement au résultat de l'exercice.

## Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	6 296 716
<b>TOTAL</b>	<b>6 296 716</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	6 296 716
Etranger	
<b>TOTAL</b>	<b>6 296 716</b>

## Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-21 322 712	
Résultat exceptionnel (et participation)	-2 481 567	
Résultat comptable	-23 804 279	14 908

### **Commentaires :**

Le taux d'imposition est de 33.33%

L'impôt est payé par la société tête de Groupe "Groupe Vial" dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

Le déficit reportable dans le cadre de cette intégration s'élève au 31/12/2012 à 29 616 739 euros

## Tableau détaillé du résultat financier

Tableau détaillé résultat financier	31/12/2012
Produits financiers de participations	0
Produits des autres val. mob.et créances de l'actif immobilisé	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 071 924
Reprises sur provisions et transferts de charges	0
Différences positives de change	2 955
Prod.nets sur cesssions de val. mob. de placement	0
Total des produits financiers	1 074 880
Dotations financières aux amortissements et provisions	20 977 003
Intérêts et charges assimilées	640 541
Différences négatives de change	52 794
Produits nets sur cesssions de val. mob. de placement	0
Total des charges financières	21 670 339
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-20 595 459</b>

## Tableau détaillé du résultat exceptionnel

Tableau détaillé résultat exceptionnel	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opétations de gestion	8 263
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	0
Total des produits exceptionnels	5 008 263
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 573
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0
Dotations except.aux amortissements et prov.	7 476 257
Total des charges exceptionnelles	7 489 830
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 481 567</b>

## Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
<b>TOTAL</b>	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
<b>TOTAL</b>	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**



- Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158.750 titres de la SAS Vial Holding de 15,24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.
  
- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
  - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (tranche A du crédit)
  - Le financement des besoins généraux pour 18 M€ (tranche B du crédit)
  - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158.750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 7 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15.24€.

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe VIAL a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial Holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18 M€ et 7 M€.

- Covenants

Conformément au jugement d'adoption du plan de sauvegarde, il est convenu qu'en cas de conflit entre les stipulations du plan et celles du Crédit Vial / Vial Holding et ses amendements, les stipulations du plan ou des opérations qui y sont prévues prévaudront.

Il est également convenu que les « covenants » ne sont plus applicables du fait de l'application du plan de sauvegarde.

## Rémunérations des dirigeants

	Montant
<b>REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :</b>	
- des organes d'administration	289 499
- des organes de direction	168 545
- des organes de surveillance	

### Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	9	
Employés	15	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	

***Commentaires :***

L'effectif moyen s'élève au 31 décembre 2012 à 38.06 personnes

### Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Montant
Engagements en matière de pensions, retraites et engagements	33 939
<b>TOTAL</b>	<b>33 939</b>

***Commentaires :***

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits. L'âge de départ est de 60 ans.

## Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

DENOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de (en euros)	Ayant son siège social
GROUPE VIAL Tête de groupe d'intégration fiscale	SA	11 208 015	ZE Les Playes Jean Monnet Nord 865 av de Bruxelles 83 500 La seyne sur mer

## Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations	69 143 178	930 199	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 926 207	35 430	
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	6 049 473	2 000 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 367	19 272	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers		998 226	
Charges financières		125 477	



# **Groupe Vial**

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2012

KPMG AUDIT

MAZARS

# **Groupe Vial**

Société anonyme au capital de 11 208 015 €  
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles 83 500 La Seyne sur Mer  
R.C.S : 483 340 121 RCS TOULON

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2012

KPMG AUDIT

MAZARS

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Vial, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans les notes 1.11 et 1.19 de l'Annexe aux états financiers ;
- La note 3.2 de l'Annexe aux états financiers qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.4.4 et 6.1.1 donnent une information appropriée.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de ses engagements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Marseille et Villeurbanne le 25 février 2014*

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG AUDIT**

DEPARTEMENT DE KPMG SA

---

John Evans

---

Julien Jouve

**MAZARS**



---

Eric Gonzalez

# **Groupe Vial**

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

KPMG AUDIT

MAZARS

# **Groupe Vial**

Société anonyme au capital de 11 208 015 €

Siège social : 865 Avenue de Bruxelles 83 500 La Seyne sur Mer

RCS : 483 340 121 RCS TOULON

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

**KPMG AUDIT**

**MAZARS**

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Vial, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans la note 1 du paragraphe « faits marquants » et dans la note 7 du paragraphe « événements post clôture » de l'annexe aux états financiers.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Une partie importante de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note « règles et méthodes comptables » de l'Annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société, et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Marseille et à Villeurbanne, le 25 février 2014*

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG AUDIT**

**DEPARTEMENT DE KPMG SA**

\_\_\_\_\_  
John Evans

\_\_\_\_\_  
Julien Jouve

**MAZARS**

  
\_\_\_\_\_  
Eric Gonzalez

**GROUPE VIAL**  
S.A. au capital de 11 208 015 Euros  
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles  
ZE Les Playes – Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE SUR MER  
483 340 121 R.C.S. TOULON

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 26 mars 2014**

**(comptes consolidés et comptes sociaux)**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 arrêtés en normes IFRS ainsi que sur les comptes sociaux de ladite société et pour vous rendre compte tant de l'activité des sociétés du Groupe conformément à l'article L225-100 du Code de commerce que de la situation de l'activité de la société elle-même conformément à l'article L232-1 du même Code.

Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Il est rappelé que les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne sont d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**RAPPORT CONSOLIDE**

**I ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE:**

**A / PRESENTATION DES FILIALES ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend :

**les sociétés FILIALES suivantes :**

- **VIAL HOLDING** – société par actions simplifiée au capital de 4 840 256,30 euros immatriculée sous le numéro 482 267 748 RCS TOULON. Cette société est à l'origine de la création du Groupe VIAL, elle en était la holding administrative. Aujourd'hui elle



n'a plus d'activité propre et est destinée à terme à fusionner avec la société SA GROUPE VIAL, société mère et associée unique.

**Sociétés dans lesquelles nous détenons au travers de la société VIAL HOLDING 100 % du capital :**

- **VIAL MENUISERIES** – société par actions simplifiée au capital de 7 439 600 euros, immatriculée sous le numéro 482 509 999 RCS TOULON. Cette société représente la chaîne de magasins spécialisés dans la vente au comptoir de menuiseries bois, aluminium, PVC et dérivés. Nous comptons, en France, à la date du présent rapport 64 magasins en pleine activité.
- **VIAL PORTES** – société par actions simplifiée au capital de 924 670 euros immatriculée sous le numéro 482 507 381 RCS TOULON. Cette société est notre usine de fabrication de portes et fenêtres en bois de la gamme de produits VIAL située à la ROQUE D'ANTHERON. Son activité est directement liée à l'activité des magasins.
- **VIAL PVC ALU** - société par actions simplifiée au capital de 399 850 euros, immatriculée sous le numéro 482 486 420 RCS TOULON. Cette société est notre usine de fabrication située à Gignac, laquelle est composée de 2 chaînes de production : l'aluminium et le PVC. Son activité est elle aussi directement liée à l'activité des magasins.
- **PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD** - société par actions simplifiée au capital de 117 500 euros immatriculée sous le numéro 482 484 755 RCS TOULON. Cette société est la centrale d'achat des sociétés du Groupe VIAL. Elle achète les marchandises aux usines (essentiellement VIAL PORTES et VIAL PVC –ALU), les stocke et les livre aux magasins des sociétés du Groupe. S'agissant de la plateforme logistique du Groupe, son activité est directement liée au niveau d'activité des magasins et des usines.
- **CENTRALE DE DISTRIBUTION anciennement VIAL VERRE** - société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 d'euros, immatriculée sous le numéro 504 178 906 RCS TOULON. Cette société avait été créée pour réaliser une usine de fabrication de verres. Eu égard au contexte économique actuel et à la baisse des prix du verre, ce projet a été suspendu et il a été envisagé de dissoudre la société. Cela étant et afin de permettre au GROUPE VIAL de diversifier son activité en approchant une nouvelle clientèle, notamment de professionnels « hors Groupe » il a été décidé d'utiliser cette structure devenue une coquille vide afin d'atteindre cet objectif. D'où la modification de l'objet à cette fin et le changement de dénomination sociale.
- **AMAZONIC MAD** : cette société BOLIVIENNE dispose de droits de coupe sur des concessions forestières assurant au minimum 7 années d'approvisionnement de bois au Groupe Vial. Elle dispose également de 3 usines pour la découpe et le séchage du bois et d'une usine de fabrication de façades de placards. A la date des présentes, 5 magasins sont en activité, 4 magasins ayant été ouverts au cours du dernier trimestre 2011.
- **MANUFACTURAS ALICANTINAS DEL SURESTE** – société limitée au capital de 3 100 euros, dont le siège social est en Espagne – ALMORADI (ALICANTE) Carretera de Catral Km 5'900A, immatriculée au registre du commerce d'Alicante. Cette société a été constituée à la fin de l'année 2012 dans le but, dans un premier temps, de restructurer l'activité industrielle en Espagne.

- **VIAL FORMATION** - société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, immatriculée sous le numéro 792 166 944 RCS AIX EN PROVENCE. Cette société a été immatriculée le 29 mars 2013. Elle est destinée à la formation des salariés et/ou clients des sociétés du Groupe.

**Société dans laquelle nous détenons 80 % du capital :**

- **ULTIMAS Tecnicas de la Madera** – SL au capital de 4 000 euros dont le siège social est en Espagne – C/Mayor – 03160 ALMORADI, immatriculée sous le numéro B 536 627 253. Cette société est notre usine de fabrication bois espagnole.

**Les sociétés « SOUS-FILIALES » suivantes :**

**Société dans laquelle VIAL MENUISERIES détient 100 % du capital :**

- **VIAL CARPINTERIAS** – société limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est en Espagne – ALMORADI (ALICANTE) Carretera de Catral Km 5'900A, immatriculée au registre du commerce d'Alicante sous le n°04108082. Cette société représentait la chaîne des magasins en Espagne spécialisés dans la vente au comptoir de menuiseries bois, aluminium, PVC et dérivés. En raison de la crise économique le Groupe a fermé l'ensemble de ses magasins. Aujourd'hui, cette société s'occupe de liquider les stocks, étant précisé que la marchandise compatible avec le marché français a été rapatriée dans les magasins en France.

**Société dans laquelle VIAL MENUISERIES détient 99 % du capital :**

- **LAIV CARPINTARIAS LDA** - Société de Droit portugais au capital de 50 000 euros dont le siège social est au PORTUGAL à A sua sede é na Rua Maestro Frederico de Freitas, n°1 – E, freguesia de S. Domingos de Benfica, concelho de Lisboa, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 3366-1213-4071. Cette société est notre magasin au Portugal. Pour les mêmes raisons qu'en Espagne, il a été décidé de la fermeture des deux magasins, le magasin de Faro a ainsi été fermé celui de Lisbonne fermera au mois de mai 2013. La société perdurera donc également pour liquider les stocks.

**Société dans laquelle VIAL PORTES détient 95,99 % du capital :**

- **BONABRI** - société par actions simplifiée au capital de 1 601 000 euros dont le siège social est à MAUBOURGUET (65700) – Place Lagardère, immatriculée sous le numéro 642 780 316 RCS TARBES. Cette société a pour activité la menuiserie du bâtiment et le commerce de bois en général. Elle apporte une dynamique et une synergie supplémentaires par la complémentarité de ses activités.

**Société dans laquelle VIAL HOLDING détient 99,94 % du capital :**

- **VITRAROM SRL** - Société de Droit roumain dont le siège social est en ROUMANIE, Commune de PREJMER, Village Lunca Calnicului, str. I.C.Frimu, n°1, corp 1, Département de Brasov, inscrite sous le n° J08/2446/2005, CUI 18017315. Cette société détient des usines.

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 93 222 K€ contre 104 383 K€ soit une diminution de 10,69 % et un résultat net consolidé de – 25 736 K€ contre 6 513 K€ pour l'exercice précédent.

Pour une information complète, il convient de se reporter au bilan consolidé au 31 décembre 2012.

## **B/ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS :**

Il est préalablement rappelé que l'arrêté des comptes intervient tardivement en raison des discussions engagées avec les Etablissements bancaires pour modifier le plan de sauvegarde et les administrations fiscales et sociales concernant les dettes de la société et de ses filiales.

Deux requêtes ont été déposées auprès du Tribunal de Commerce de Toulon afin d'obtenir l'autorisation de proroger la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, demande à laquelle il a été fait droit jusqu'au 31 mars 2014.

.....

### **Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice 2012**

L'année 2012 a été marquée par de grands changements au sein de la direction, le Groupe ayant eu à faire face à des divergences internes concernant la gestion, l'organisation et la politique à mettre en œuvre afin de relancer l'activité.

Ainsi il y a eu la démission de son Président, Monsieur Philippe VIAL début juillet 2012, lequel a été remplacé dans un premier temps par Monsieur Armand VALISSANT le 6 août 2012 puis par Madame Elisabeth MARRO VIAL le 30 novembre 2013, Monsieur Armand VALISSANT étant désormais Directeur général délégué de la société et Président des filiales françaises.

Une nouvelle stratégie de l'entreprise a ainsi pu être mise en place avec un recentrage sur l'activité principale indispensable à la survie du groupe, et dans un contexte de crise économique qui a directement impacté les résultats de l'ensemble des filiales.

C'est dans ces conditions que le Conseil d'Administration de la société a décidé de prendre des mesures destinées à mettre en adéquation les coûts de structure des entités liées directement à l'activité de ventes et d'administration, à savoir :

- Fermeture des 4 magasins en Espagne et des 2 magasins au Portugal : Ces fermetures ont été réalisées au 31 Décembre 2012 pour les magasins espagnols ainsi que pour le magasin de FARO au Portugal, le magasin de LISBONNE ayant, quant à lui, été fermé au cours du premier semestre 2013.
- Recentrage de l'activité VIAL Menuiseries sur son cœur de métier en arrêtant l'activité VIAL Déco (initiée par Philippe VIAL), avec pour conséquence la fermeture du magasin de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, dédié à cette activité. Cette fermeture a été effective en février 2013, elle a concerné la suppression de 6 postes.
- Etablissement d'un plan de restructuration visant l'activité de distribution de l'enseigne VIAL Menuiseries et découlant de l'analyse en termes de potentialité de développement et/ou de situation géographique.

Un Plan a été arrêté en Conseil et présenté le 21 Décembre 2012 aux Institutions Représentatives du Personnel. Ce plan concernait la fermeture de 6 magasins (LAVAL, LE MANS, ANGERS, BLOIS, LILLE, VALENCIENNES), la compression des effectifs dans 3 magasins en sureffectif, la réorganisation du management de la force de ventes, ainsi que celle du service informatique. Il visait la suppression globalement de 30 postes.

Dans le même temps un plan de restructuration de notre siège administratif a été mis en place.

Progressivement et dans ce contexte, des départs se sont matérialisés. fin Mars 2013.

Le plan a été mis en attente dans le cadre de la démarche opportune de reprise de la société CREAL. La décision du Tribunal ne nous ayant pas été favorable, il a été décidé dernièrement de réactiver le plan, qui a été finalisé au début du deuxième semestre 2013.

Incidence sur les résultats de 2012 :

- La fermeture des magasins en Espagne a représenté un coût de 931 K€, en ce compris les coûts de licenciement du personnel, les coûts de transfert des produits, de perte sur les aménagements des locaux, et, la perte sur marge des produits.

- La fermeture des magasins au Portugal a représenté un coût de 345 K€.

- Et la fermeture des magasins en France ainsi que la réorganisation du siège administratif représentent un coût global de 1 650 K€.

Les unités de production n'ont pour l'instant pas été impactées, à l'exclusion de l'Espagne qui a vu ses processus industriels revus afin de permettre la réalisation de produits finis à destination directe des magasins. Les productions externalisées ont été internalisées. Il en est ainsi des productions de volets aluminium, de fenêtres et portes fenêtres aluminium, des portes d'entrée aluminium.

### **Année 2013 :**

Dans un contexte prévisible de crise continue, le recul des mises en chantier dans la construction neuve collective de l'ordre de 40%, les difficultés d'obtention de financement et les reculs en matière de pouvoir d'achat, impactent tant la construction neuve individuelle que la rénovation.

Ces éléments, conjugués à de fortes perturbations climatiques au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, augmentés d'une concurrence agressive au niveau des prix, ont nécessité de notre part un ajustement et un alignement dans la continuité de 2012.

Le chiffre d'affaires à périmètre et jours ouvrés constants, est en retrait seulement de 5,20% sur les neuf premiers mois de l'exercice. Il est le résultat des actions conjuguées suivantes :

- la restructuration au niveau du groupe, de la recherche de nouveaux canaux de distribution ont permis en particulier pour notre filiale BONABRI, un nouveau référencement en portes d'entrée ACIER, PVC, BOIS, ALUMINIUM, avec le groupement d'achats BATIMAN représentant 84 magasins sur le territoire. Quant à la nouvelle structure CENTRALE DE DISTRIBUTION, elle voit se mettre en place les structures d'accueil de distribution spécialisée ;

- la refonte de notre catalogue commercial, repositionnement tant en terme de prix que de produits, prix et profondeur de gamme, l'insertion de produits nouveaux, accompagnés dans le lancement du 6 avril dernier d'un plan média adapté et ciblé ;

- de la réorganisation du management de la force de Ventes, par la création d'une Direction des Ventes assistée de 3 Responsables de Ventes manageant les 57 magasins, eux mêmes assistés de 3 responsables Ingénierie Commerce intervenant pour la mise en place de la politique définie en comité de Direction ;

A la fin du premier semestre 2013, nous avons envisagé des discussions avec nos établissements financiers afin notamment de procéder à une renégociation de la dette du plan de sauvegarde. Parallèlement, nous avons également, afin de conforter notre trésorerie, demander l'étalement de nos dettes fiscales et sociales dans le cadre d'un CCSF. Maître de Saint Rapt nommé en qualité de mandataire ad hoc est intervenu pour appuyer le dossier. Les discussions se sont ensuite poursuivies sous l'égide du CIRI.

### **Perspectives 2014 :**

Aucun accord convenable n'étant proposé, notre conseil d'administration a, le 24 janvier 2014, décidé d'interrompre toutes discussions, la société préférant demander l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société Groupe VIAL et de l'ensemble de ses filiales opérationnelles, avec pour objectif de retrouver plus de souplesse dans le remboursement de ses dettes fiscales, sociales et institutionnelles.

Ces procédures d'ordre technique font suite aux discussions avec les créanciers institutionnels et bancaires des sociétés du Groupe VIAL et ont pour objectif d'assurer la pérennité de l'entreprise tout en sauvegardant l'intégralité des emplois.

A la date du présent rapport, il a été pris date pour une audience, le 3 février 2014 auprès du Tribunal de commerce de Toulon pour l'ouverture d'une procédure collective de la société GROUPE VIAL et des sociétés filles VIAL MENUISERIES, PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD, VIAL PVC ALU et VIAL PORTES.

Un plan de redressement doit être proposé à brève échéance

Dans ces conditions les comptes et leurs annexes ont été établis dans la perspective de l'ouverture d'une procédure collective de redressement judiciaire dans le cadre de la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où le plan de continuation présenté, ne serait pas adopté pendant la période d'observation, le conseil d'administration devra se réunir une nouvelle fois afin de revoir l'arrêté des comptes 2012.

Il est par ailleurs indiqué que pour éviter toutes rumeurs pouvant influencer sur le cours de bourse, le conseil d'administration a demandé la suspension de la cotation des actions auprès d'EURONEXT, à compter du 31 janvier 2014.

Cette suspension de la cotation devrait être maintenue pendant toute la période d'observation et ce jusqu'à l'adoption du plan de redressement qui sera présenté d'ici la fin du premier semestre 2014.

Le Groupe poursuit par ailleurs sa restructuration avec notamment la mise en place de nouveaux comités de direction et l'organisation de réunions hebdomadaires.

## LES CONTENTIEUX EN COURS :

### **Vial Menuiserie : TVA**

La société Vial Menuiseries a adressé une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Montpellier le 19 avril 2012. Cette requête fait suite à une décision implicite de rejet prise par la Direction de Contrôle Fiscal Sud-Pyrénées, à la suite d'une réclamation déposée par la SAS VIAL MENUISERIES le 29 juin 2011. Le litige, qui trouve son origine dans une vérification de comptabilité réalisée par l'administration fiscale au titre de l'exercice 2008, porte sur des rappels de TVA mis en recouvrement pour un montant total de 4.894.513 € (2.375.977 € en droits + 2.375.977 € en majorations pour opposition à contrôle fiscal + 142.559 € en intérêts de retard) pour les raisons suivantes :

- sur les droits : l'administration fiscale considère que la SAS VIAL MENUISERIES n'a pas suffisamment prouvé son droit à déduction de la TVA ayant grevé les factures émises par ses fournisseurs externes au cours de l'exercice 2008 ;
- sur la pénalité pour opposition à contrôle fiscal : l'administration fiscale estime que la SAS VIAL MENUISERIES s'est opposée au bon déroulement du contrôle, dès lors que la comptabilité n'a pas été produite.

La SAS VIAL MENUISERIES conteste la position de l'administration, les conditions de fond et de forme pour l'exercice du droit à déduction étant satisfaites et il a été demandé la nomination d'un expert chargé d'établir l'authenticité des factures originales que la SAS VIAL MENUISERIES détient en ses locaux. Quant aux pénalités : le défaut de production de la comptabilité est lié à des circonstances indépendantes de la volonté de la SAS VIAL MENUISERIES (vol et contrôles fiscaux concomitants au sein du groupe qui ont créé des conflits d'horaires et de lieux). En outre, par la nature même des pièces produites à l'instance, la SAS VIAL MENUISERIES est allée au-delà des obligations légales qui lui incombent en produisant des documents autres que les factures.

L'ensemble de ces arguments sont contestés par l'administration fiscale, la procédure est toujours en cours et nous espérons qu'il sera pour le moins fait droit à la nomination d'un expert.

La provision d'un montant de 4 894 513 € constituée au 31 décembre 2009 dans les comptes de la société Vial Menuiseries a été maintenue dans son intégralité au 31 décembre 2012.

### **Créance de Carry Back sur Groupe Vial**

Le Groupe dispose depuis le 31 décembre 2008 d'une créance globale de carry-back de 10.2 M€ issue des déficits reportables de plusieurs sociétés du groupe. La demande de remboursement de cette créance a été effectuée le 15 avril 2009. L'administration fiscale a décidé de refuser le remboursement de cette créance en raison des contrôles fiscaux en cours sur le Groupe.

La position de l'Administration fiscale est contestée par les sociétés concernées ; en effet, selon l'analyse des dirigeants et de leurs conseils fiscaux, le remboursement des créances de carry-back ne peut être remis en cause au regard de la réglementation en

vigueur. Aussi, en octobre 2009, la société Groupe Vial a initié une action judiciaire devant la Cour administrative de Marseille pour en obtenir le paiement ; le 13 novembre 2009, le juge des référés a condamné l'administration fiscale à verser le montant de la créance sous réserve de la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû. Cette dernière a fait appel de cette décision de première instance. La position du juge des référés a été confirmée par la Cour administrative d'Appel de Marseille le 10 mai 2010. Groupe Vial, qui conteste la constitution de garanties à hauteur des deux tiers du montant dû, a saisi le Conseil d'Etat en juillet 2010.

Par ailleurs en date du 5 octobre 2011, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de Groupe Vial, celui-ci est toujours en attente du remboursement de la créance d'impôts sur les sociétés liée au Carry Back.

Par prudence, la direction du GROUPE VIAL a estimé au 31 décembre 2012 que le montant de la créance de carry back recouvrable à court terme correspondait au tiers du montant global conformément aux décisions de la Cour Administrative et la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Par conséquent, une provision d'un montant de 7 476 257 € a été constituée au 31 décembre 2012.

### **Contrôle fiscal d'UTM**

La filiale espagnole UTM a fait l'objet en date du 28 juin 2012 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2009 à 2011.

Un Avis de Mise en Recouvrement a été reçu par la société sur l'exercice 2013 et une provision d'un montant de 581 K€ a été constituée au 31 décembre 2012.

### **Assurances**

#### ***Procédure concernant l'assurance homme-clé***

En l'absence du règlement de la somme de 5 M€ à devoir par la compagnie d'assurance au Groupe VIAL au titre de l'assurance homme-clé suite au décès de l'ancien Président du Groupe le 12 août 2011, le Groupe VIAL a engagé une procédure à l'encontre de Cardif Assurance Vie

En date du 12 octobre 2012, le Tribunal de Commerce de Toulon a condamné la société Cardif Assurance Vie à payer au Groupe VIAL la somme de 5 M€, outre intérêts au taux légal à compter du 13 février 2012, le tout assorti de l'exécution provisoire.

En date du 19 octobre 2012, Cardif Assurance Vie a fait appel de ce jugement. Parallèlement le premier Président de la Cour d'appel d'Aix en Provence a également été saisi afin d'obtenir la suspension de l'exécution provisoire.

En date du 23 novembre 2012, le premier Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a rejeté la demande de la CARDIF.

La société Cardif Assurance Vie a donc payé au Groupe VIAL la somme de 5 M€, outre intérêts au taux légal à compter du 13 février 2012, au titre de l'assurance homme-clé.

La direction du Groupe VIAL envisage de consacrer ces fonds, d'une part, à la réorganisation de son activité commerciale en Espagne et au Portugal, et d'autre part, au recentrage de ses activités autour de son cœur de métier de menuiserie discount

A la date d'arrêté des comptes, un produit de 5 M€ a été constaté dans les comptes de la société Groupe Vial, cette somme a été payée début 2013 par la société Cardif Assurance.

Néanmoins la procédure au fonds devant la cour d'appel est toujours en cours.

### ***La procédure Garantie emprunteur toujours en cours***

Suite au décès de Monsieur Fabrice VIAL le 12 août 2011, la société a déposé en plus de la déclaration de sinistre concernant l'assurance homme clé, une déclaration de sinistre auprès de l'assureur Cardif pour bénéficier de l'indemnité due au titre de la garantie emprunteur permettant ainsi de réduire la dette bancaire rééchelonnée dans le cadre du plan de sauvegarde.

Une assignation a été délivrée en ce sens le 25 septembre 2012. La procédure est toujours pendante devant le tribunal de commerce de TOULON.

A la date d'arrêté des comptes aucun produit n'a été constaté au titre de ce sinistre.

- **Situation de l'ensemble des sociétés du groupe / événements survenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes consolidés :**

#### *Litige fiscal sur la filiale espagnole UTM*

En date du 3 avril 2013, la société UTM a reçu une notification de l'administration fiscale espagnole pour un montant de 581 K€ suite au contrôle fiscal en cours.

La société UTM disposant d'un montant de TVA non remboursée par l'administration de près de 1,2 M€ - malgré les demandes mensuelles faites par la société depuis le mois de mars 2011 - a accepté cette notification venant se compenser avec sa créance de TVA, le solde soit environ 600 K€ devant être remboursé à la société.

A ce jour l'intégralité des 600K€ a été remboursé par l'administration à la société UTM.

#### *Offre de reprise des actifs du Groupe Creal*

En mars 2013 la société Vial Holding a déposé auprès du Tribunal de commerce de Nice une offre de reprise visant les actifs des sociétés du Groupe CREAL, en redressement judiciaire depuis le 17 octobre 2012.

Par décision du tribunal de Grasse en date du 12 avril 2013, l'offre de reprise de la société Vial Holding concernant les actifs des sociétés du Groupe Creal n'a pas été retenue.

#### *Projet de reprise de la société espagnole Sistemas Paneles*

Le Groupe VIAL a entamé des discussions sur la reprise de la société espagnole SISTEMAS PANELES, son fournisseur et fabricant des portes et des panneaux en aluminium moyen/haut de gamme.

Ce projet de reprise présente des synergies en termes de complémentarité d'offre et d'amélioration des marges du Groupe. A ce stade, un engagement de reprise par le Groupe VIAL a été signé et le groupe informera le marché de la poursuite des discussions.



### Assemblée Générale et Conseil d'administration du 18 février 2013

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 18 février 2013 à 14 heures à La Garde a adopté l'ensemble des résolutions proposées, à savoir :

La nomination de la société KPMG AUDIT ID aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant,

La décision de porter l'âge limite des administrateurs, du Président et du Directeur général de 70 à 80 ans.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 18 février 2013, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Armand VALISSANT en qualité de Directeur Général Délégué.

### Création de la société VIAL FORMATION

Par acte sous seing privé du 1<sup>er</sup> février 2013, il a été constitué une Société à responsabilité limitée VIAL FORMATION au capital de 1 000 euros ayant son siège social à QUARTIER BILLARD RN 568, 13180 GIGNAC LA NERTHE et immatriculée sous le numéro 792 166 944 RCS AIX EN PROVENCE dont l'objet est la formation de manière restrictive auprès des salariés et/ou clients des sociétés du GROUPE VIAL, dans le secteur de la menuiserie et du bâtiment en général. La direction a été confiée à Monsieur Armand VALISSANT.

Cette société a pour associée unique la société VIAL HOLDING.

### Finalisation du plan de restructuration

Le plan de restructuration a été finalisé sur le GROUPE VIAL début deuxième semestre, avec la suppression de 10 postes sur la mère et le transfert de 2 postes sur VIAL MENUISERIES. En parallèle, des mesures d'économies drastiques sur les frais généraux ont été réalisées avec notamment l'optimisation des contrats d'assurance, la mise en place d'un appel d'offre pour le transport des marchandises, une politique d'achat plus agressive, la réduction des coûts en matière de publicité et communication, une baisse substantielle des honoraires de CIDN destinés au développement international.

### Fin des discussions avec les créanciers sociaux fiscaux et institutionnelles

Dès le premier semestre 2013, des discussions ont été engagées avec les différents créanciers sociaux, fiscaux et institutionnels afin d'anticiper des difficultés qui se révéleraient préjudiciables au retournement de l'entreprise et donc à sa pérennité. Dans un premier temps ces discussions ont été engagées par le Directeur Général Délégué assisté de ses conseils, puis par l'intermédiaire d'un mandataire ad hoc et enfin sous l'égide du CIRI.

La conclusion d'un accord imposant de nouvelles négociations dans quelques mois, la direction estimant qu'elle ne pouvait poursuivre son activité sereinement dans de telles conditions et qu'un tel accord allait à l'encontre des intérêts de la société ainsi que de ses actionnaires, a estimé plus opportun de demander l'ouverture de procédures collectives de redressement judiciaire sur la société GROUPE VIAL ainsi que sur l'ensemble de ses filiales françaises opérationnelles.

En effet, la mise en redressement judiciaire suivi d'une proposition de plans de redressement, permettront restructuration juridique du Groupe et assureront beaucoup plus de souplesse dans le remboursement de la dette, tout en sauvegardant l'intégralité de l'emploi.

Par conséquent et afin de poursuivre son activité de manière pérenne, le Conseil d'administration s'est réuni le 24 janvier 2014 et a décidé de demander l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire tant envers la société GROUPE VIAL que ses filiales opérationnelles en France, à savoir : VIAL MENUISERIES, VIAL PVC – ALU, VIAL PORTES, PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD.

## II. RESULTATS DES FILIALES

Au 31.12.2012, nous comptons dans notre périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

- VIAL MENUISERIES
- VIAL PVC – ALU
- VIAL PORTES
- PLATEFORME DES MENUISERIES DU SUD
- VIAL HOLDING
- CENTRALE DE DISTRIBUTION (anciennement VIAL VERRE)
- SL UTM : ULTIMAS TECNICAS DE LA MADERA (filiale espagnole détenue à 80 %)
- VIAL CARPINTERIAS (filiale espagnole détenue à 100 % par VIAL MENUISERIES)
- LAIV (filiale portugaise détenue à 99 % par VIAL MENUISERIES)
- BONABRI (filiale détenue à 95,99 % par VIAL PORTES)
- VITRAROM (99,94 %)
- AMAZONIC (99,99 %)
- MAS

Nous vous communiquons ci-après les principaux résultats en K€ réalisés par nos filiales consolidées ainsi que les informations de nature financière et comptable :

Stés filles	Chiffre d'affaires		Résultats		Capitaux propres	Dettes totales	Total actif
	N	N- 1	N	N -1			
PMS	16 834	15121	- 1 416	238	- 1 298	25 502	24 204
VH	0	0	- 14 181	-13 470	- 11 755	31 347	19 592
VM	84 897	96 457	- 8 421	1 310	- 660	39 481	38 821
VP	3 727	4 301	- 1 708	2 535	- 773	10 407	9 634
VPA	20 863	22 938	36	113	1 867	18 160	20 028
CD (VV)	0	0	46	826	4 943	11	4 953
UTM	4 720	4557	-2 088	722	-2 084	5 712	3 627
AMAZONIC	4 529	2829	-229	137	3 379	10 062	13 441
VC (esp)	3 209	3329	-2 135	3758	-2 131	3 459	1 328
LAIV (port)	703	605	705	918	-2 297	2 923	626
BO	2 974	2847	-408	-628	274	2 085	2 359
VITRA	10 693	8384	25	246	-4 165	13 598	9 433
MAS	-	-	-	-	-	-	-

### **III. RISQUES ET INCERTITUDES**

#### **Risques liés à l'activité en général**

Les principaux facteurs de risque et d'incertitudes demeurent au niveau du prix des matières premières utilisés par les usines du GROUPE VIAL dans le processus de fabrication industrielle, lesdits prix étant soumis aux fluctuations du marché.

#### **Gestion du risque lié aux fluctuations des prix des matières premières**

Les prix des matières premières (bois, aluminium, PVC, verre...) utilisées par les usines du Groupe VIAL dans les processus de fabrication industrielle sont soumis aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire sa sensibilité à ces variations de prix, le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés sur matières premières, mais s'appuie sur une politique d'achats orientée vers la recherche de sourcing internationaux, notamment en ce qui concerne :

- le bois : le Groupe achète à partir de réseaux directs, à la source (départ forêt), afin d'éviter la charge inhérente au courtage. Les zones d'approvisionnement ont été divisées en trois zones géographiques différentes et éloignées : Amérique du sud, Afrique et Europe de l'est. De la sorte, le Groupe se protège contre d'éventuels risques géopolitiques et profite de la complémentarité de ces zones pour des raisons climatiques (saison des pluies). Par ailleurs, l'acquisition de la société bolivienne a permis de renforcer ce dispositif de gestion du risque. La Bolivie est l'un des dix pays au monde disposant de la plus grande superficie de forêts labellisées FSC, ce qui garantit la replantation. Cette société bolivienne dispose de droits de coupe sur des concessions forestières ainsi que quatre usines qui scient, sèchent, rabotent le bois et fabriquent des placards.
- le PVC : les décisions d'achat sont prises en fonction du cours du propylène et de l'éthylène. Chaque jour, les acheteurs surveillent les cours afin d'optimiser et d'acheter au cours le plus bas du marché.

De plus, pour diminuer le risque, le groupe met en concurrence de façon permanente ses fournisseurs à chaque appel d'offres, et veille en outre à disposer d'un stock permanent qui autorise une fabrication qui couvre entre 6 mois et 1 an d'activité.

#### **Risques des taux de change et des taux d'intérêts**

##### **Risque de change**

L'exposition au risque de change est assez faible, compte tenu notamment de l'implantation géographique du Groupe, dont les filiales sont très majoritairement situées en France.

Il existe néanmoins un risque de change sur les achats de matières premières effectués en devises étrangères, exclusivement libellés en dollars (USD). Cependant, ces achats représentent moins de 10% de la totalité des achats du Groupe.

Afin de limiter les risques liés aux fluctuations des cours du dollar, le Groupe procède à des achats importants de matières premières, ou parfois de dollars, lorsque les cours sont favorables. En cas d'achat de dollars, les devises correspondantes sont conservées en banque jusqu'au paiement des achats dans la même devise. Cette pratique n'étant pas qualifiée de « couverture » au sens de la norme IAS 39 (en l'absence d'une correspondance stricte entre les achats de dollars et les commandes futures), les

variations de la contre-valeur euro des comptes bancaires en dollars liées aux fluctuations du cours € / USD sont enregistrées immédiatement en résultat financier.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de change et anticipe d'y recourir en 2013 si la part des achats en devises augmente de façon significative.

### **Risque de taux d'intérêt**

Concernant la gestion du risque de taux, l'exposition au risque de taux d'intérêt existait essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel basé sur des taux d'intérêts variables (crédit syndiqué). Afin de se garantir contre le risque de taux sur l'emprunt syndiqué à taux variable des instruments dérivés avaient été souscrits au travers de CAP jusqu'à fin 2009 et n'ont pas été reconduits.

Désormais il convient de noter que dans le cadre du protocole d'accord signé le 14 décembre 2010 avec le pool bancaire, suivie de l'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011, le taux qui sera désormais appliqué sur la dette senior est fixe. Il n'y a donc plus de risque de taux d'intérêt sur cette partie de l'endettement.

Le risque résiduel est non significatif.

Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a donc plus recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, il se matérialise par des difficultés à réunir des fonds pour honorer des engagements liés à des instruments financiers. Le risque de liquidité peut découler de l'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le paragraphe 1.11 des comptes consolidés relatif à la continuité d'exploitation expose les conditions dans lesquelles le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque.

### **Risque de crédit**

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de crédit sont les comptes clients. Cependant, le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille (majorité d'artisans et de particuliers).

L'homologation du Plan de sauvegarde en date du 20 octobre 2011 a levé par ailleurs le risque de crédit lié à l'endettement du groupe en incluant notamment un rééchelonnement de l'emprunt syndiqué sur 8 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine, applicables rétroactivement en date du 15 janvier 2011 (cf. Faits marquants des comptes consolidés).

## IV. ENGAGEMENTS COMPLEXES

### 1/ EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

#### Renégociation de l'emprunt syndiqué

L'homologation du plan de sauvegarde d'octobre 2011 a rendu actif le protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette senior avec le pool bancaire ; le plan prévoit un étalement sur 10 ans avec 2 ans de franchise et une partie in fine.

En conséquence, la dette senior d'un montant global de 38,7 M€ serait remboursée de la façon suivante :

- sur 8 ans du 1er août 2012 au 1er août 2019 à hauteur de 28,5 M€ ;
- le solde, soit 10,2 M€ au plus tard le 31 décembre 2019. Le protocole

Etant donné que la renégociation ayant eu lieu avec la même contrepartie, il convenait de s'interroger s'il s'agit d'une extinction ou d'une modification de dette.

L'analyse menée nous a conduits à conclure que la renégociation de cet emprunt peut être considérée comme une modification de la dette initiale, et que de ce fait, la dette initiale est maintenue au bilan à son TIE d'origine ajusté des coûts de restructuration.

#### Clause d' « Excess cash Flow »

Le protocole d'accord relatif à la dette senior prévoit, dans le cas où un excédent de trésorerie serait dégagé par le Groupe Vial par rapport au plan de financement audité, que les sociétés Groupe Vial et Vial Holding s'engagent à reverser aux banques créancières 30% de l'excédent dégagé, étant précisé que ces sommes s'imputeront sur les échéances qui s'étalent de 2012 à 2019.

Il est précisé que l'excédent net de trésorerie (« Excess cash Flow ») est défini de la manière suivante :

- Cash Flow d'exploitation
- + Variation du BFR
- + Résultat financier
- + Produits de cessions d'immobilisations
- Remboursement d'emprunt
- Investissements
- Impôt sur les sociétés retraité des mouvements comptables ne se traduisant pas par des flux financiers

Aucun excédent de trésorerie n'a été constaté au 31 décembre 2012.

#### Covenants

Conformément au jugement d'adoption du plan de sauvegarde, il est convenu qu'en cas de conflit entre les stipulations du plan et celles du Crédit Vial / Vial Holding et ses amendements, les stipulations du plan ou des opérations qui y sont prévues prévaudront.

Il est également convenu que les « covenants » ne sont plus applicables du fait de l'application du plan de sauvegarde.

### 2/ LES OCEANES

Il est rappelé que la conversion des obligations (OCEANE) en actions, a eu pour conséquence, fin 2011 :

- d'une part l'annulation de la dette obligataire pour 28.3 M€,
- d'autre part, une augmentation des réserves consolidées pour 28,3 M€.

## **V. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Nantissement de titres pour un montant de 30 M€ : aux termes d'une déclaration de gage en date du 9 janvier 2006, 158 750 titres de la SAS VIAL HOLDING de 15,24 € de nominal et dont la valeur vénale globale est estimée à 30 000 000 € ont été affectés à titre de gage au profit des banques HSBC France et CAMEFI France, jusqu'au complet remboursement des sommes dues par GROUPE VIAL au titre des deux emprunts de 15 M€ souscrits à la même date.

- En septembre 2006 signature d'une convention de crédit de 55 M€, dont l'objet était :
  - Le refinancement du crédit existant de 30M€ (Tranche A du crédit)
  - Le financement des besoins généraux pour 18M€ (Tranche B du crédit)
  - Le financement partiel de l'ouverture, de la rénovation ou de l'acquisition de magasins (Tranche C du crédit)

Cette convention de crédit est assortie d'une convention de gage portant sur 158 750 actions de Vial Holding.

Un avenant du 7 février 2007 à cette convention de gage ramène le nombre d'actions gagées à 47.640 pour un nominal de 15,24 €.

Les engagements financiers attachés au crédit syndiqué de 55M€ sont décrits à la note 6.1.10 « Emprunts et dettes financières ».

Par ailleurs, par un acte en date du 15 septembre 2006, Groupe Vial a consenti au profit des banques un cautionnement solidaire en vue de garantir toutes les obligations que Vial holding a contractées au titre de la tranche B et la tranche C dudit crédit pour des montants maximum respectifs de 18M€ et 7M€.

## **RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX** **ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE GROUPE VIAL**

### - Activité de la société, évolution prévisible et perspectives d'avenir.

La société GROUPE VIAL, dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 296 716 euros constitué de facturation de prestations de services à nos filiales.

S'agissant de la société mère, compte tenu de son activité, celle-ci fonctionne principalement par la refacturation de prestations de services à ses filiales.

### - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Les évènements importants sont indiqués page 4 du présent rapport.

### - Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Prise de participation et de contrôle.

Création d'une société en Espagne : la société **MANUFACTURAS ALICANTINAS DEL SURESTE** – société limitée au capital de 3 100 euros, dont le siège social est en Espagne – ALMORADI (ALICANTE) Carretera de Catral Km 5'900A, immatriculée au registre du commerce d'Alicante dont la société VIAL HOLDING est associée unique

**RESULTATS - AFFECTATION**

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 296 716 € contre à 6 905 052 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 205 732 € contre 144 434 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 551 322 € contre 4 796 082 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 158 585 € contre 134 757 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 004 226 € contre 2 189 808 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 859 133 € contre 995 983 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 38 contre 35 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 629 160 € contre 422 643 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 27 273 € contre 27 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 7 229 701 € contre 8 539 300 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 727 253 € contre – 1 489 814 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de – 20 595 459 € (contre – 29 697 048 € au titre de l'exercice précédent), il s'établit à – 21 322 712 € contre – 31 186 862 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de – 2 481 567 € contre – 9 029 € au titre de l'exercice précédent.
- de l'impôt sur les sociétés de – 14 908 € contre – 714 893 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde par une perte de – 23 789 371 € contre – 30 480 997 € au titre de l'exercice précédent.

- Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société.

Nous vous rappelons que la société Groupe Vial est la tête de groupe de nos sociétés, elle a, par ailleurs, vocation à facturer des prestations de services à ses filiales, son chiffre d'affaires est donc constitué de ces facturations qui évoluent en fonction de leurs besoins.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de – 23 789 371 euros

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur	– 36 176 632 euros
Perte de l'exercice	– 23 789 371 euros
Total	– 59 965 733 euros
Au poste « autres réserves » à hauteur de Qui se trouve ainsi ramené à 0 euro	– 1 848 406 euros
Au poste « prime d'émission » Qui se trouve ainsi ramené à 30 158 817 euros	– 58 117 327 euros
Le solde au report à nouveau Qui s'élève ainsi à – 58 117 327 euros	– 58 117 327 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 42 306 016 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31.12.2011 : néant
- Exercice clos le 31.12.2010 : néant
- Exercice clos le 31.12.2009 : néant

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des



dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, pour un montant de 28 528 634 euros.

- Tableau des résultats.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

*Exercice "31 décembre 2012"*

Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
- 737 193.45 €	+ 1 582 23.06 €	- 769 932.75 €	-

Soit un total de 1 348 902.14€

*Exercice "31 décembre 2011"*

Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
+ 776 08 €0	+ 372 640 €	-	-

**CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Notre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

**LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

**1. L'actionnariat de la société (L. 233-13)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

La société CIDN détient plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Etant rappelé que société est cotée sur le marché réglementé, depuis le 18 décembre 2006, compartiment C de l'Eurolist d'Euronext.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote,

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires,

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, si ce n'est un droit de vote double au profit des actionnaires qui détiennent leurs actions depuis plus de deux ans.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

## **2. Franchissement de seuil**

En suite du décès de Monsieur Fabrice VIAL, en 2011, il avait été déclaré un concert familial, composé des membres de la famille VIAL et notamment du frère, Philippe VIAL et des grands-parents. Ce concert familial a été dénoncé après le départ de Monsieur Philippe VIAL en juin 2012.

Suite à la conversion des océanes en octobre 2011, la société VIAL HOLDING a franchi le seuil des 10 %.

## **3. Les actions d'autocontrôle**

27 702 actions

## **4. Avis de détention et aliénation de participation croisée**

Il est rappelé que suite à l'adoption du plan de sauvegarde, notre conseil d'administration a le 28 octobre 2011 constaté la conversion des 1 773 836 obligations (OCEANES) en 1 773 836 actions, ce qui a entraîné une augmentation de capital de 1 773 836 euros, d'où un capital aujourd'hui de 11 208 015 euros divisé en 11 208 015 actions d'un euro de valeur nominale.

Il est résulté également de cette conversion que la société VIAL HOLDING s'est retrouvée détentrice de 1 188 477 actions ce qui représente plus de 10 % d'auto détention dans le capital.

Or, conformément aux dispositions de l'article L233-29 du code de commerce « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %. » si tel est le cas la situation doit être régularisée dans le délai d'un an. (Article 233-17 du même code).

Afin de se conformer à la législation en vigueur, il avait été envisagé dans un premier temps de vendre les titres de VIAL HOLDING ou de les racheter dans le but de les annuler.

En raison des difficultés rencontrées, des reports successifs de la tenue de l'assemblée générale et des opérations de restructuration indispensables engagées, ce problème n'a pas encore, à ce jour, été réglé. La société a bien entendu communiqué sur ce point avec l'AMF.

Aujourd'hui, nous envisageons régulariser cette situation dans le cadre du plan de redressement qui sera présenté au tribunal.

#### **5. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice**

Le portefeuille au 31/12/2011 était de 21 895 titres autodétenus,

Au 30 juin 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 21 756 titres,
- 72 183 euros.

Au 31 décembre 2012, ils figuraient pour :

- 27 702 titres,
- 65 103,96 euros.

#### **6. Les délégations en matière d'émission de valeurs mobilières et titres de créances**

Il est rappelé que pour satisfaire les obligations prises dans le cadre du plan de sauvegarde, la société entend émettre des Bons de souscriptions d'actions pour un montant minimum de 2 millions d'euros avec maintien du droit de souscription. La société CIDN ou toute personne qu'elle se substituerait, s'est engagée à souscrire à ladite émission au prorata du nombre d'actions qu'elle détient dans le capital de la société et à les conserver pour la durée de vie de ces dernières (soit 5 ans).

Par assemblée générale mixte en date du 16 décembre 2011, il a été décidé diverses opérations d'émission de titres avec pour leur mise en œuvre une délégation de compétence au Conseil d'administration.

Ainsi le conseil d'administration bénéficie d'une délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, ou à des titres de créance avec maintien, ou non, du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 7 000 000 d'euros, concernant les actions à émettre et/ou valeur donnant accès au capital (montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) et dans la limite de 5 000 000 € concernant les titres de créance ( ou leur contre-valeur en euros à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu).

La délégation de compétence conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date du 16 décembre 2011.

Aux termes de la même assemblée générale du 16 décembre 2011, il a été décidé que le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au conseil d'administration ne pourrait être supérieur à 15 000 000 euros majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions à réaliser éventuellement pour préserver conformément à la loi les droits des titulaires de ces titres, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise.

Enfin une autorisation a été donnée au Conseil d'administration pour la mise en place d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et

suivants du Code de commerce, à hauteur d'un maximum de 2% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de 5 000 000 euros. Le programme pourra être mis en œuvre à tout moment à compter du 16 décembre 2011, sans toutefois pouvoir excéder 18 mois.

Le Conseil d'administration entendait user de ces délégations de compétence pour l'émission des BSA au cours du premier semestre 2012 dans le respect de ce qui été convenu dans le cadre du plan de sauvegarde, étant précisé qu'à défaut de réaliser une telle opération, l'actionnaire principal, la société CIDN s'était engagée à verser dans les comptes de la société GROUPE VIAL en la somme de 2 000 000 d'euros.

Au vu de la situation économique et des changements intervenus au sein de la direction, le conseil d'administration a opté pour la 2<sup>ème</sup> solution, soit l'apport de 2 000 000 d'euros. De convention expresse entre les parties, il a été convenu que cette somme serait bloquée dans les comptes de Groupe Vial pendant toute la durée du plan soit jusqu'au 20 octobre 2019 et non productive d'intérêt jusqu'à cette date.

## **LES MANDATAIRES**

### **1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (225-102-1 al. 3) à la date du présent rapport**

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)(1)(2)
<b>CIDN</b>	administrateur	06/08/2012	31/12/2017	néant	-
<b>Armand VALISSANT</b>	Administrateur Directeur général délégué	06/08/2012	31/12/2017	Néant	Gérant de la société AR.VAL Conseil Président des SAS VH, VM, VPA, VP, PMS, CD, VF
<b>Elisabeth MARRO VIAL</b>	Administrateur Président du Conseil et Directeur général	16/12/2011	31/12/2016	Néant	Agent de maîtrise au sein de VPA

### **2. Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations**

#### Démission d'un administrateur et du Président du Conseil d'administration Monsieur Philippe VIAL

En date du 20 juin 2012, Monsieur Armand VALISSANT a démissionné pour divergences de vue avec le Président, Monsieur Philippe VIAL, concernant le fonctionnement du Conseil d'administration.

Le 25 juin 2012, Monsieur Philippe VIAL, Président du Conseil d'administration qui venait d'être renouvelé dans son mandat le 21 mai 2012 a également démissionné des fonctions d'administrateur et de Président, sans versement d'aucune indemnité.

#### Nomination de nouveaux administrateurs à l'Assemblée générale du 6 août 2012

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 6 août 2012 à Toulon a décidé la nomination de la société CIDN, représentée par Mademoiselle Virgilia VIAL, et de Monsieur Armand VALISSANT en qualité d'administrateur.

### Nomination de Monsieur Armand Valissant comme nouveau Président du Conseil d'administration

A l'issue de l'assemblée générale du 6 août 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni et a désigné Monsieur Armand VALISSANT en qualité de Président.

Agé de 69 ans, Monsieur Armand VALISSANT a rejoint le Groupe VIAL en 2002 après une carrière de plus de 20 ans à la Direction Générale et à la Direction Administrative et Financière de PME-PMI et de filiale de groupe, notamment dans le secteur de la Menuiserie Industrielle. Administrateur du groupe depuis 2006, Monsieur VALISSANT souhaite recentrer les activités du groupe sur son savoir-faire historique tout en développant la relation avec les professionnels du bâtiment, notamment par la mise en œuvre d'une charte adaptée. D'autre part l'accent portera également sur la mise en place d'actions de formation à destination du Réseau de magasins, tant sur le plan technique que sur le plan commercial.

### Nomination de Madame Elisabeth MARRO VIAL au poste de Président du Conseil d'Administration

Elle succède à Monsieur Armand VALISSANT, Président du Conseil d'administration depuis le 6 août 2012 qui, dans le cadre des limites d'âge prévues dans les statuts pour les mandataires sociaux (70 ans), a présenté sa démission au Conseil d'administration. Monsieur Armand VALISSANT a conservé ses fonctions d'administrateur et a été nommé Président des filiales et sous-filiales du Groupe. Depuis le 18 février 2013, il est Directeur général délégué de GROUPE VIAL. Il continue également à intervenir comme prestataire de VIAL MENUISERIES au travers de sa société AR.VAL CONSEIL.

Monsieur Patrick Thinet, Directeur Général, arrivant au terme de la mission qui lui a été confiée, a présenté sa démission au Conseil d'administration en date du 30 novembre 2012. Aucune indemnité n'a été prévue dans ce cadre.

Agée de 48 ans, Madame Elisabeth MARRO VIAL, Administrateur du Groupe VIAL depuis le 16 décembre 2011, exerçait également la fonction de responsable du service SAV au sein de la filiale VIAL PVC ALU. Madame Elisabeth MARRO VIAL a accompagné Monsieur Fabrice VIAL dans la création et le développement des entreprises depuis leur origine. Sa nomination en qualité de Président Directeur général par le conseil d'administration du 30 novembre 2012, s'inscrit dans la continuité de la stratégie du Groupe VIAL, visant à recentrer les activités du Groupe autour de son cœur de métier de menuiserie discount et à mener à bien la restructuration de ses activités en Espagne et au Portugal.

La composition du Conseil d'administration ainsi que la rémunération en qualité de mandataires sociaux sont demeurées inchangés à cette date.

### **3. Les jetons de présence**

Néant.

### **4. Les rémunérations des mandataires**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat.

## Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (Art L. 225-102-1) :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Armand VALISSANT Administrateur		X		X		X		X
Elisabeth MARRO VIAL Administrateur depuis	X			X		X		X
CIDN représentée par Virgilia VIAL	X		X		X			X

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante (1)(2) du <b>01.01.2012 au 31.12.2012</b>					
	Rémunérations annuelles brutes en €			Jetons de présence	Retraite Complémentaire art. 83	Charges sociales
	fixe	variable	exceptionnelle			
M. Anthony REMY - Versées en 2012	245 399 €	Néant	Néant	Néant		64 600 €
M. Philippe VIAL France Portugal	44 100 € 204 474 €	Néant	Néant	Néant	Néant	17 850 €
Mme Elisabeth MARRO VIAL	76 257 €	Néant	Néant	Néant	Néant	36 961 €
M. Patrick THINET	168 545 €	Néant	Néant	Néant		69 637 €
Armand VALISSANT	-	-	-	-	-	-
CIDN représentée par Virgilia VIAL	-	-	-	-	-	-

### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il est rappelé que la société @2C entreprises a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la société GROUPE VIAL ainsi d'ailleurs que des filiales.

En conséquence de la démission de la Société A2C ENTREPRISES, Commissaire aux Comptes titulaire, l'assemblée des actionnaires a constaté son remplacement par la société KPMG AUDIT SUD-EST, Commissaire aux Comptes suppléant, conformément à la loi, et a nommé en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant la société KPMG AUDIT ID, ayant son siège 3 Cours du Triangle Immeuble le Palatin Puteaux 92939 PARIS LA DEFENSE CDX, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La société KPMG AUDIT SUD-EST a fait savoir à la société GROUPE VIAL, qu'une erreur avait été commise quant au Commissaire aux comptes suppléant. Qu'en effet, il ne s'agissait pas de KPMG AUDIT SUD EST mais de KPMG SA ayant son siège 3 Cours du Triangle

Immeuble le Palatin Puteaux 92939 PARIS LA DEFENSE CDX, il y a donc lieu d'en prendre acte et de procéder aux modifications qui s'imposent.

### **LES SALARIES**

La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (225-102)

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société, étant rappelé que l'assemblée générale du 16 décembre 2011 a voté « contre » la proposition d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés.

### **CONCLUSION SUR LE RAPPORT DE GESTION**

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à notre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relateront dans leur rapport général.

Si vous suivez nos propositions, nous vous invitons à voter en ce sens le texte des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



Avril | 13

# Rapport Annuel



## Responsabilité Sociale et Environnementale







# Sommaire

---

<b>1 Informations sociales .....</b>	<b>4</b>
1.1 Emploi.....	4
1.1.1 Répartition de l'effectif total.....	4
1.1.2 Les embauches et les licenciements.....	6
1.1.3 Les rémunérations et leurs évolutions.....	7
1.2 Organisation du travail.....	8
1.2.1 L'organisation du temps de travail.....	8
1.2.2 L'absentéisme.....	9
1.3 Relations sociales .....	9
1.3.1 L'organisation du dialogue social .....	9
1.3.2 Le bilan des accords collectifs .....	10
1.4 Santé et sécurité.....	10
1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail.....	10
1.4.2 Le bilan des accords signés.....	11
1.4.3 Les accidents du travail.....	11
1.5 Formation.....	14
1.5.1 Les politiques mises en œuvre.....	14
1.5.2 Le nombre total d'heures de formation.....	15
1.6 Egalité de traitement.....	15
1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.....	15
1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.....	16
1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations.....	16
1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).....	17
1.7.1 Une maîtrise du respect des conventions en France et à l'étranger.....	17
<b>2 Informations environnementales.....</b>	<b>17</b>
2.1 Politique générale en matière environnementale.....	17
2.1.1 Organisation et démarches d'évaluation ou de certification .....	17
2.1.2 Action de formation et d'information des salariés.....	19
2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux.....	19
2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.....	20
2.2 Pollution et gestion des déchets .....	20
2.2.1 Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.....	20
2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.....	20
2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique à une activité 20	
2.3 Utilisation durable des ressources.....	20
2.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales.....	20



2.3.2	<i>Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.....</i>	21
2.3.3	<i>Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.....</i>	21
2.3.4	<i>L'utilisation des sols.....</i>	21
2.4	Changement climatique.....	21
2.4.1	<i>Rejets de gaz à effet de serre.....</i>	22
2.4.2	<i>Adaptation aux conséquences du changement climatique.....</i>	22
2.5	Protection de la biodiversité.....	22
<b>3</b>	<b>Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.....</b>	<b>22</b>
3.1	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.....	22
3.1.1	<i>En matière d'emploi et de développement régional.....</i>	22
3.1.2	<i>Sur les populations riveraines ou locales.....</i>	22
3.2	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société.....	22
3.2.1	<i>Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations.....</i>	23
3.2.2	<i>Les actions de partenariat ou de mécénat.....</i>	23
3.3	Sous-traitance et fournisseurs.....	23
3.4	Loyauté des pratiques.....	23
3.5	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.....	23



## 1 Informations sociales

Avec 1 122 collaborateurs basés dans le monde, le capital humain est la première richesse de Groupe Vial. Dans un contexte d'adaptation des organisations et un environnement de marché difficile le Groupe est attentif au maintien et au développement de ses collaborateurs et s'attache à mettre en place une politique de Ressources Humaines responsable tout en maîtrisant sa masse salariale.

### 1.1 Emploi

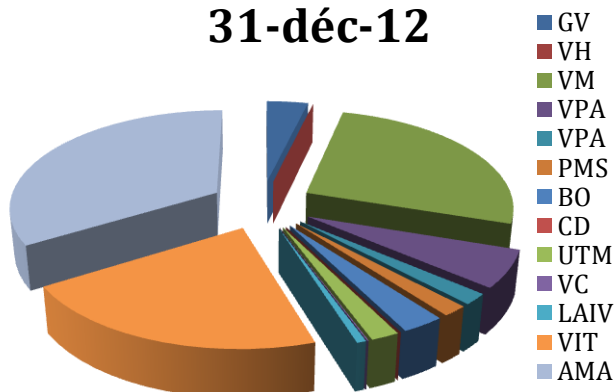
#### 1.1.1 Répartition de l'effectif total

Les 1 122 collaborateurs se répartissent en France, en Europe et en Amérique du Sud sur l'ensemble des activités du Groupe.

Effectif du Groupe par métier	31/12/2012		31/12/2011	
	Effectif	%	Effectif	%
Coupe	379	34%	241	25%
Centrale d'achat et logistique	19	2%	13	1%
Fabrication	378	34%	361	37%
Distribution	304	27%	319	33%
Holding / Corporate	42	4%	37	4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 122</b>	<b>100%</b>	<b>971</b>	<b>100%</b>

#### Effectif du Groupe par activité

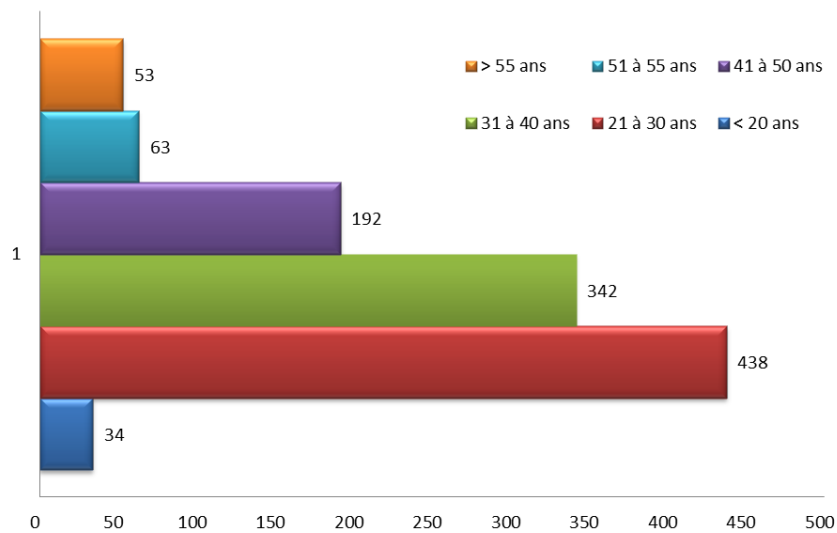
31-déc-12





Effectif du Groupe par sexe	31/12/2012	
	Effectif	%
Homme	870	78%
Femme	252	22%
<b>TOTAL</b>	<b>1 122</b>	<b>100%</b>

### Effectif du Groupe par âge



Tranches	31-déc-12
< 20 ans	34
21 à 30 ans	438
31 à 40 ans	342
41 à 50 ans	192
51 à 55 ans	63
> 55 ans	53
<b>TOTAL</b>	<b>1 122</b>

Effectif du Groupe par zone	31/12/2012		31/12/2011	
	Effectif	%	Effectif	%
France	477	43%	474	49%
Espagne	22	2%	37	4%
Portugal	7	1%	5	1%
Roumanie	237	21%	214	22%
Bolivie	379	34%	241	25%
<b>TOTAL</b>	<b>1 122</b>	<b>100%</b>	<b>971</b>	<b>100%</b>



Effectif du Groupe par statut	31/12/2012		31/12/2011	
	Effectif	%	Effectif	%
Cadres	62	6%	57	6%
Agents de maîtrise	116	10%	116	12%
Employés	111	10%	86	9%
Ouvriers	833	74%	712	73%
<b>TOTAL</b>	<b>1 122</b>	<b>100%</b>	<b>971</b>	<b>100%</b>

### 1.1.2 Les embauches et les licenciements

#### Nombre d'entrées et de départs par métier en France

Le Groupe Vial a procédé en 2012 à l'embauche de 160 collaborateurs en France, tandis que 157 collaborateurs ont quitté le Groupe.

Nombre d'entrées par métier	31/12/2012		31/12/2011	
	Effectif	%	Effectif	%
Centrale d'achat et logistique	1	1%	7	4,2%
Fabrication	12	8%	16	9,6%
Distribution	129	81%	131	78,9%
Holding / Corporate	18	11%	12	7,3%
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>100%</b>	<b>166</b>	<b>100%</b>

Nombre de départs par métier	31/12/2012		31/12/2011	
	Effectif	%	Effectif	%
Centrale d'achat et logistique	1	1%	6	3,5%
Fabrication	13	8%	9	5,3%
Distribution	126	80%	145	84,8%
Holding / Corporate	17	11%	11	6,4%
<b>TOTAL</b>	<b>157</b>	<b>100%</b>	<b>171</b>	<b>100%</b>



## Turn-over par métier en France

Le Turn-Over correspond au nombre de départs de salariés sous contrat à durée indéterminée par rapport à l'ensemble de l'effectif présent sur la période sous contrat à durée indéterminée.

Le Turn-Over s'élève à 36,35% en France en 2012 contre 38,12 % en France en 2011.

Turn-over par métier en France	31-déc-12	31-déc-11
	%	%
Centrale d'achat et logistique	7,69%	54,17%
Fabrication	12,12%	14,59%
Distribution	43,37%	44,95%
Holding / Corporate	48,61%	31,94%
<b>TOTAL</b>	<b>36,35%</b>	<b>38,12%</b>

### 1.1.3 Les rémunérations et leurs évolutions

#### EVOLUTION DES REMUNERATIONS MOYENNES PAR CATEGORIE EFFECTIF PRESENT 31 DEC 2011 / 31 DEC 2012

	GROUPE VIAL	VIAL MENUISERIES	VIAL PVC ALU	VIAL PORTES	PMS
CADRE	28,09%	18,60%	31,21%	18,36%	38,94%
AGENT DE MAITRISE	5,95%	11,22%	-1,81%	12,06%	-8,94%
EMPLOYE	-6,70%		22,52%		6,26%
OUVRIER		11,67%	-1,93%	-3,03%	11,97%

Ces informations tiennent compte des départs de salariés antérieurs au Plan de Sauvegarde des Entreprises.



## Conventions collectives

Les sociétés du Groupe Vial adhèrent aux conventions collectives suivantes :

- Convention N°1947, Bois d'œuvre et produits dérivés ;
- Convention N°2630 et N° 650, Métallurgie Bouches du Rhône ;
- Convention N°398-533-652, Négoce de matériaux de menuiseries de construction ;
- Convention n°83, Charpentes et constructions industrialisées, portes planes.
- Convention n°2098, Prestation de services.



## 1.2 Organisation du travail

### 1.2.1 L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est répartie dans le Groupe Vial selon les métiers.

### Centrale d'achat et logistique

Le travail est défini en fonction des arrivées de camions, manutentions, préparation des commandes, chargement des camions et expédition. Pour couvrir l'ensemble de ces tâches différentes horaires ont été mis en place à savoir :

- 6h00 – 13h00 avec une pause de 30 minutes ;
- 8h00 – 12h00 et 13h00 – 16h00 ;
- 9h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00.

### Fabrication

Selon les usines :

#### 1- Pour l'Atelier Aluminium :

Le travail est composé de 2 équipes de fabrication travaillant de 6h00 à 13h20 et de 13h20 à 20h40 avec 20 minutes de pause obligatoires. Les travaux sont effectués sur des postes indépendants avec un dispositif automatisé.

#### 2- Pour l'Atelier PVC :

La cadence est imposée par le temps alloué pour chaque opération permettant l'aboutissement de la menuiserie. Pour cette activité une seule équipe est nécessaire et a pour horaire selon les usines de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



## Distribution

Le Groupe Vial dispose en France d'un réseau de 57 magasins, chaque magasin est organisé de façon similaire un chef de magasin, un adjoint et des vendeurs-manutentionnaires dénombrés en fonction de l'importance de l'activité. Les plages horaires d'ouvertures des magasins ne sont pas similaires entre tous mais sont comprises de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 du lundi au samedi.

## Holding / Corporate

L'ouverture du siège se fait du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00.

### 1.2.2 L'absentéisme

Taux absentéisme	2011	2012
GRUPE VIAL	4,65%	8,79%
VIAL MENUISERIES	7,40%	8,85%
VIAL PVC ALU	4,41%	10,19%
VIAL PORTES	3,43%	10,15%
PMS	3,42%	3,94%

## 1.3 Relations sociales

### 1.3.1 L'organisation du dialogue social

Le Groupe comporte 33 représentants du personnel dont 7 cadres et 26 non cadres avec lesquels il mène un dialogue social ouvert. Ces derniers sont informés une fois par mois dans le cadre du Comité d'Entreprise.

Un CHSCT pour l'entité économique production réunissant les entités Vial Pvc-Alu, Vial Portes, Plateformes Menuiseries du Sud et un CHSCT magasin regroupant l'entité Vial Menuiseries ont été mis en place. Une réunion par trimestre est organisée soit un total de 8 réunions en 2012.





### 1.3.2 Le bilan des accords collectifs

Dans un souci de transparence, Groupe Vial mène un dialogue social ouvert. En 2012, le Groupe a entamé des négociations avec les partenaires sociaux sur trois accords :

- L'emploi des séniors ;
- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- Le contrat de génération.

D'autre part il a signé avec ses partenaires sociaux en date du 17 décembre 2012, un accord collectif sur la Négociation Annuelle des Salaires (NAO).

## 1.4 Santé et sécurité

### 1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail



#### Identification des risques professionnels

Suite à une étude réalisée par le coordinateur hygiène sécurité du groupe, 80% des accidents du travail sont dus à la manutention et au conditionnement des marchandises, de ce fait un flash info sur la sécurité sera diffusé auprès de tous les chefs de magasins ainsi que des responsables des ventes qui l'afficheront dans les zones de manutentions.

#### Mise en place de mesure de prévention

Afin d'optimiser au mieux ses actions, le Groupe Vial a fait appel au cours du second trimestre 2012 à la société Safeco-formation pour mettre en place la politique Hygiène Sécurité Environnement à savoir :

- Participer avec la direction de l'entreprise à la définition de la politique de sécurité et environnement ;
- En définir les objectifs et les moyens ;
- Assurer la mise en place de cette politique, l'animation et le suivi.

#### Amélioration de l'information

Une action spécifique est engagée en liaison avec le responsable du site pour une mise en place des éléments d'information du personnel aux différents postes de travail.

Un suivi et une information seront menés et donneront lieu à un compte rendu à destination de la Direction et de l'Inspection du travail ainsi qu'une fiche de suivi des actions correctives.



## Moyens existants

Il est à noter que l'ensemble du personnel de l'activité « Fabrication » est équipé en vêtements, chaussures de sécurité (changement deux fois par an), gants de sécurité et casques antibruit. Une dotation est prévue de bouchons d'oreilles individualisés.

## Contrôle spécifique

Concernant la société Vial Portes, la société Bureau Veritas, nous a envoyé en date du 11 juillet 2012 son rapport de contrôle de l'exposition des travailleurs aux poussières de bois dans l'atmosphère des lieux de travail.



Il a conclu qu'il n'y avait pas de dépassement de VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle). Un contrôle périodique annuel est dorénavant planifié.

### 1.4.2 Le bilan des accords signés

Aucun accord spécifique n'a été signé entre le Groupe Vial et les organisations syndicales, néanmoins le Groupe a fait appel sur l'exercice 2012 à la société Safeco-formation pour mettre en place la politique Hygiène Sécurité Environnement.

### 1.4.3 Les accidents du travail

Les indicateurs d'accidents du travail (AT) sont multiples, afin de suivre ses AT, le Groupe a choisi d'analyser 3 indicateurs :



- **Le taux de fréquence (TF) 1** : qui rapporte le nombre d'accidents du travail avec arrêt (ATAA) au nombre d'heures travaillées. Il mesure le degré d'exposition des salariés aux risques en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du travail et du nombre de salariés ;
- **Le taux de fréquence (TF) 2** : qui rapporte le nombre d'accidents du travail avec arrêt (ATAA) + le nombre d'accidents du travail sans arrêt (ATSA) au nombre d'heures travaillées. Il mesure le degré d'exposition des salariés aux risques en neutralisant l'effet de l'évolution de la durée du travail et du nombre de salariés ;
- **Le taux de gravité (TG)** : qui vise principalement à exprimer la gravité des accidents en fonction de la durée de l'arrêt de travail.



## Centrale d'achat

2011

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	0	0	0	0
2 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

2012

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	0	0	0	0
2 <sup>ème</sup> Trimestre	2	1	0	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	0	1	0	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Fabrication

2011

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	3	0	0	0
2 <sup>ème</sup> Trimestre	2	1	0	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	1	0	0	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	3	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



### 2012

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	1	0	0	0
2 <sup>ème</sup> Trimestre	2	0	1	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	2	1	0	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	2	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## Distribution

### 2011

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	3	3	1	0
2 <sup>ème</sup> Trimestre	11	3	0	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	7	2	0	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	13	4	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

### 2012

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	5	6	0	1
2 <sup>ème</sup> Trimestre	3	3	0	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	7	2	2	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	4	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>2</b>



## Holding Corporate

2011

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	0	0	0	0
2 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

2012

	Accident de Travail		Accident de Trajet	
	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Avec Arrêt	Sans Arrêt
1 <sup>er</sup> Trimestre	0	0	0	0
2 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	1	0
3 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	1	0
4 <sup>ème</sup> Trimestre	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

### 1.5 Formation

Les indicateurs pour le domaine « formation » concernent les filiales France.

#### 1.5.1 Les politiques mises en œuvre

##### **Améliorer la formation des nouveaux entrants**

Afin d'optimiser la formation des nouveaux entrants aux différentes méthodes de ventes et/ou de fabrication La société a décidé de créer un centre de formation au sein du Groupe, à cet effet une société dénommée Vial Formation a vu le jour en décembre 2012.

##### **Mise en place de programme de formations**

Il est prévu dans le programme de formation de l'année 2013 les formations suivantes :

- Formation incendie ;
- Formation secouriste ;



- Formation sécurité.

Ces formations seront échelonnées sur toute l'année 2013 pour l'ensemble des entités du Groupe en France.

### Formation spécifique aux chariots élévateurs et nacelles

Par ailleurs concernant le métier de la « fabrication » l'ensemble des personnes travaillant avec des chariots élévateurs et nacelles sont formés, concernant le métier de la « distribution » le Groupe Vial a relancé une campagne de formations sur l'ensemble des sites qui s'organise en deux temps : une formation théorique et une formation pratique sur une journée.

#### 1.5.2 Le nombre total d'heures de formation

Le Groupe Vial a consacré 0,30% de sa masse salariale à la formation en 2012 et 504 heures de formation ont été dispensées à 63 collaborateurs.

Le nombre d'heures moyen de formation par collaborateur formé s'est élevé à 8 heures.

Nombre d'heures de formation par métier en France	31/12/2012	
	Nbr	%
Centrale d'achat et logistique	0	0%
Fabrication	147	19%
Distribution	408	54%
Holding / Corporate	201	27%
<b>TOTAL</b>	<b>756</b>	<b>100%</b>

*Soit 756 heures de formation dispensées à 82 collaborateurs*

## 1.6 Egalité de traitement

### 1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

En 2012 le Groupe Vial comptait 22,46% de femmes et 77,54% d'hommes avec des disparités en fonction des métiers.



Par ailleurs, comme indiqué dans le §1.3.2 « le bilan des accords collectifs », la société Groupe Vial est en cours de négociation avec les partenaires sociaux en vue d'un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Effectifs par sexe et par statut	Total	31/12/2012			
		Hommes	%	Femmes	%
Cadres	62	50	6%	12	5%
Agents de maîtrise	116	104	12%	12	5%
Employés	111	54	6%	57	23%
Ouvriers	833	662	76%	171	68%
<b>TOTAL</b>	<b>1 122</b>	<b>870</b>	<b>100%</b>	<b>252</b>	<b>100%</b>

Effectifs par sexe et par métier	Total	31/12/2012			
		Hommes	%	Femmes	%
Coupe	379	306	35%	73	29%
Centrale d'achat et logistique	19	17	2%	2	1%
Fabrication	378	251	29%	127	50%
Distribution	304	279	32%	25	10%
Holding / Corporate	42	17	2%	25	10%
<b>TOTAL</b>	<b>1 122</b>	<b>870</b>	<b>100%</b>	<b>252</b>	<b>100%</b>

### 1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Il a été mise en œuvre de mesures favorisant l'insertion des personnes handicapées tel que l'adaptation du poste de travail, des conditions de travail, l'adaptation des horaires... Une égalité de traitement en termes de rémunération, d'évolution professionnelle...

### 1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Groupe Vial met en œuvre une politique de Ressources Humaines qui promeut la diversité avec un engagement particulier en faveur des personnes pour lesquelles l'accès à l'emploi est difficile. Cet engagement est porté par les valeurs de l'entreprise ainsi que par un fort dialogue social avec les parties prenantes.





En France, la société pratique depuis de nombreuses années une politique de formations avec des pays étrangers, notamment avec la Roumanie suite à la signature d'un accord interministériel entre la France et la Roumanie. Par ailleurs la société pratique une politique volontariste d'insertion visant les minorités ethniques.

## 1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

### 1.7.1 Une maîtrise du respect des conventions en France et à l'étranger

Les conventions fondamentales de l'OIT relatives notamment au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière de d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants sont respectées.

De par le champ de son activité, essentiellement en France et de par un faible recours à la sous-traitance à l'étranger en raison d'outils de production entièrement intégrés, le Groupe Vial arrive à maîtriser le respect de ces conventions fondamentales.



## 2.1 Politique générale en matière environnementale

### 2.1.1 Organisation et démarches d'évaluation ou de certification

#### Le label « Eco-Vial » et FSC

Le Groupe Vial est très attentif à la provenance et à la gestion des forêts dans lesquelles le bois qui sert nos fabrications est prélevé. Le Bois est un matériau naturel, écologique et renouvelable, à la seule condition de gérer la forêt.

#### Vial S'engage



En 2008, le Groupe Vial a acquis la société bolivienne Amazonic Mad, à ce titre il a immédiatement décidé de renforcer son engagement en créant et mettant en place le label « ECO-VIAL » permettant une reforestation en Amérique du Sud.





La Bolivie est le second pays dans le monde avec 2,2 millions d'hectares de forêt tropicale certifiée FSC, et Santa Cruz de la Sierra a été déclaré « capitale mondiale de la certification naturelle des forêts tropicale » en 2006



La marque de la gestion forestière responsable

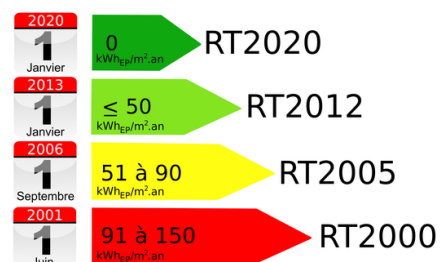
Les critères essentiels de cette certification sont :

- Le label établi par des chambres économiques et environnementales indépendantes des pouvoirs publics ;
- La garantie du maintien de la qualité de l'eau au titre du lavage des bois ;
- La reconnaissance des droits légaux et coutumiers des peuples autochtones ;
- L'interdiction de traitements chimiques ou pesticides ;
- La connaissance du chemin de traçabilité du bois selon 3 critères : pur, recyclé, mélangé-contrôlé.
- Le maintien des critères de la biodiversité.

### La Réglementation Thermique 2012 (RT 2012)

L'objectif de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012), comme les précédentes réglementations thermiques, est de limiter les consommations énergétiques des bâtiments neufs.

### Règlementations Thermiques





Cet objectif reprend le niveau de performance énergétique défini par le label BBC-Effinergie et s'applique à partir du 28/11/2011 pour tous bâtiments publics et tertiaires privés, et à partir du 01/01/2013 pour tous bâtiments résidentiels.



Le Groupe Vial s'engage à concevoir, fabriquer et vendre un maximum de produits permettant de respecter les objectifs de la RT 2012.

### 2.1.2 Action de formation et d'information des salariés

Le plan de formation 2013 n'intègre pas à ce jour des actions de formation spécifique en matière environnementale. Cependant des actions d'informations des salariés sont mises en place par le Groupe Vial, notamment sur son site internet qui reprend dans la partie « Vial s'engage » l'ensemble des informations relatives :

- A la réglementation thermique 2012 ;
- Au label « Eco-Vial » ;
- Au logo « FSC »
- Aux autres certifications.

### 2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux

Bien que ses activités ne soient pas une source de risque environnemental majeur, le Groupe Vial met en œuvre des moyens permettant de maîtriser ces risques potentiels.



#### 2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

La nature des activités du Groupe Vial ne nécessite pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

### 2.2 Pollution et gestion des déchets

#### 2.2.1 Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La gestion des récupérations des eaux pluviales ou de ruissellement est obtenue par la création d'un bassin de rétention (en particulier pour le site majeur situé à Gignac la Nerthe).

#### 2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe Vial s'engage à récupérer les palettes en bois nécessaires aux transports de ses produits. Dans le cadre de cette récupération, les palettes sont ensuite centralisées sur notre plate-forme logistique, broyées et recyclées en copeaux de bois.



Il en est de même pour la récupération des chutes de profils PVC ou d'Aluminium qui sont revendus à des entreprises de recyclage.

#### 2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité du Groupe Vial génère que très peu de nuisance sonore de part une activité industrielle réalisée dans des usines fermées et insonorisées ainsi que par une rotation horaire maximale de travail de deux tours de 8 heures.

### 2.3 Utilisation durable des ressources

#### 2.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales

Les productions du Groupe Vial ne nécessitent pas un approvisionnement en eau.



### 2.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

#### **Le bois**

Une gestion appropriée de la gestion des chutes et leur recyclage est en place et fait l'objet d'une attention particulière.

#### **Le PVC et l'Aluminium**

L'optimisation dans l'utilisation des profils est obtenue grâce à un GPAO. La gestion des chutes est réalisée en collaboration avec un réseau permettant une réutilisation voisine des 100%.

### 2.3.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Nos catalogues de ventes sont fabriqués avec un papier sans chlore, à partir de pâtes provenant de forêts gérées dans le respect du développement durable, portant le label PEFC par un imprimeur agréé IMPRIM'VERT



### 2.3.4 L'utilisation des sols

Le Groupe Vial n'a pas recours aux ressources potentielles relatives à l'utilisation des sols.

## 2.4 Changement climatique



#### 2.4.1 Rejets de gaz à effet de serre

Les activités de la société ne génèrent pas de rejets notables de gaz à effet de serre.

Un renouvellement de son parc de matériel de manutention fonctionnant au gaz butane limite les effets de rejet.

La sous-traitance en matière de transport est quant à elle génératrice de gaz à effet de serre mais échappe aux moyens de contrôle du Groupe. Toutefois le Groupe Vial reste sensibles sur ce chapitre dans le cadre du renouvellement du parc de ses sous-traitants.

#### 2.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Il n'a pas été diagnostiqué de vulnérabilité spécifique aux conséquences du changement climatique.

### 2.5 Protection de la biodiversité

Dans le cadre de son label « Eco Vial » le Groupe participe à la reforestation en Amérique du Sud.

## 3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

### 3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

#### 3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional (NA)

#### 3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales

Un respect par un contrôle et la mesure des rejets au travers d'un système de filtrage est réalisé en collaboration avec les directions de l'équipement local.

### 3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société



### 3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

### 3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Il n'y a pas d'action.

### 3.3 Sous-traitance et fournisseurs

### 3.4 Loyauté des pratiques

L'accent sur le respect des engagements tant en matière sociale et environnementale est mise dans la recherche d'un partenariat avec les différents interlocuteurs en relation avec le Groupe

### 3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme (N.A)

**;GROUPE VIAL**  
S.A. au capital de 11 208 015 Euros  
Siège social : 865 Avenue de Bruxelles  
ZE Les Playes – Jean Monnet Nord 83500 LA SEYNE SUR MER  
**483 340 121 R.C.S. TOULON**

**Tableaux financiers au 31 DECEMBRE 2012**

<b>Tableau financier</b>	<b>Rub.</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Capital social		<b>11 208 015</b>	<b>11 208 015</b>	<b>70 756 344,00</b>	<b>70 756 344,00</b>	<b>70 756 344,00</b>
Nombre d'actions ordinaires		<b>11 208 015</b>	<b>11 208 015</b>	<b>9 434 179,00</b>	<b>9 434 179,00</b>	<b>9 434 179,00</b>
Nombre d'actions à dividende prioritaire		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Nombre maximum d'actions futures à créer		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Par conversion d'obligations		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Par exercice de droits de souscription		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chiffre d'affaires hors taxes		<b>6 296 716</b>	<b>6 905 052</b>	<b>6 296 399</b>	<b>6 356 521,00</b>	<b>8 811 543,00</b>
Résultat avant impôts, participation, dotation		<b>5 278 141</b>	<b>-15 410 479</b>	<b>- 1 474 621</b>	<b>-23 852 504,00</b>	<b>19 227 317,00</b>
Impôt sur les bénéfices		<b>- 14 908</b>	<b>-714 893</b>	<b>- 20 926</b>	<b>-23 681,00</b>	<b>-10 227 171,00</b>
Participation des salariés		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat après impôts, participation et dotation		<b>- 23 789 371</b>	<b>-30 480 997</b>	<b>-5 695 365</b>	<b>-61 468 812</b>	<b>9 541 925,00</b>
Résultat distribué		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 358 659,62</b>
Par action - résultat après impôts avant dotation		<b>0,47</b>	<b>-1,37</b>	<b>- 0,15</b>	<b>-2,53</b>	<b>3,12</b>
Par action - résultat après impôts et dotation		<b>-2,12</b>	<b>-2,72</b>	<b>-0,60</b>	<b>-6,52</b>	<b>1,00</b>
Effectif moyen des salariés de l'exercice		<b>38</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>34,00</b>
Montant de la masse salariale		<b>2 004 226</b>	<b>2 189 808</b>	<b>1 392 820</b>	<b>1 296 924</b>	<b>1 356 309,00</b>
Cotisations sociales et avantages sociaux		<b>859 133</b>	<b>995 983</b>	<b>719 764</b>	<b>660 778</b>	<b>865 904,00</b>